Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 56 (1952)

Artikel: Mandeure l'antique Epomanduodurum dans l'histoire de notre pays
Autor: Lièvre, Lucien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684789

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mandeure
l'antique
Epomanduodurum
dans l'Histoire de notre pays

PAR LUCIEN LIÈVRE
ancien président central de la Société jurassienne d'Emulation,
avec la collaboration de ED. SGOBERO-DUMONT, ingénieur

Avant-propos

Il y a plus d'un demi-siècle que notre attention fut attirée sur *Mandeure*. Le désir de visiter les lieux dont nous avions si souvent entendu évoquer les fastes nous y conduisit. Nous tenions à nous rendre compte *de visu* de ce qui survivait de l'antique cité d'*Epomanduodurum,* décrite par nos écrivains les plus réputés pour leurs connaissances en archéologie et en histoire régionale, les Trouillat, les Vautrey, les Quiquerez, les Sérasset. Des lectures plus récentes d'auteurs francs-comtois, Perreciot, Schöpflin, Duvernois, Morel-Macler, l'abbé Bouchey entre autres, nous remettaient en mémoire des souvenirs de notre prime jeunesse touchant ces lieux célèbres.

Souvenirs des récits de nos parents et grands-parents, au cours des longues veillées d'hiver, où ils retraçaient les péripéties de leur temps d'apprentissage ou de compagnonnage dans les régions limitrophes de la Franche-Comté. C'est que tous avaient passé à Mandeure ou dans les localités voisines, une ou plusieurs années, pour s'y préparer à l'exercice d'un métier. Déjà à cette époque, ces parages du Canton d'Audincourt bénéficiaient des avantages de plusieurs manufactures prospères et disposaient de maîtres d'Etat de haute réputation.

Notre première visite nous causa une pénible impression. Vingt siècles avaient réduit l'opulente Epomanduodurum de l'époque romaine à une lamentable condition. Les ruines même, signalées à notre curiosité par tant de pompeuses descriptions, étaient effacées du sol. Cependant la déception qui nous affligeait ne devait pas anéantir d'un coup l'enthousiasme qui nous avait poussé vers ces lieux historiques. Nous en reçûmes comme

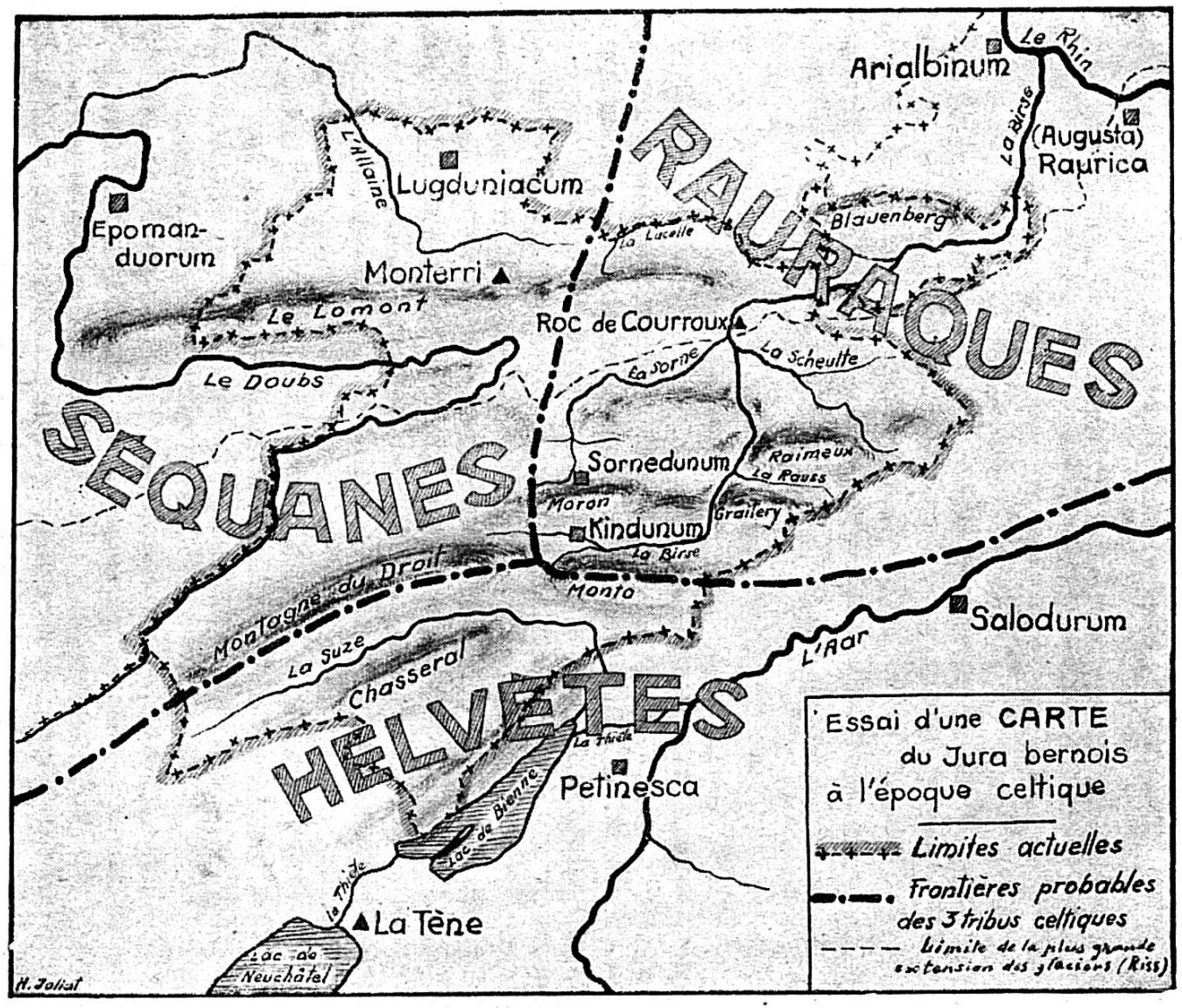

Carte établie par M. le Dr Henri Joliat

un nouvel élan qui stimula notre désir d'en mieux connaître les destinées.

Profitant de nombreux séjours à Montbéliard, à Besançon, à Strasbourg, chez des amis versés dans les questions d'archéologie, nous visitâmes les musées et plusieurs collections particulières renfermant de nombreux objets découverts dans les fouilles de Mandeure.

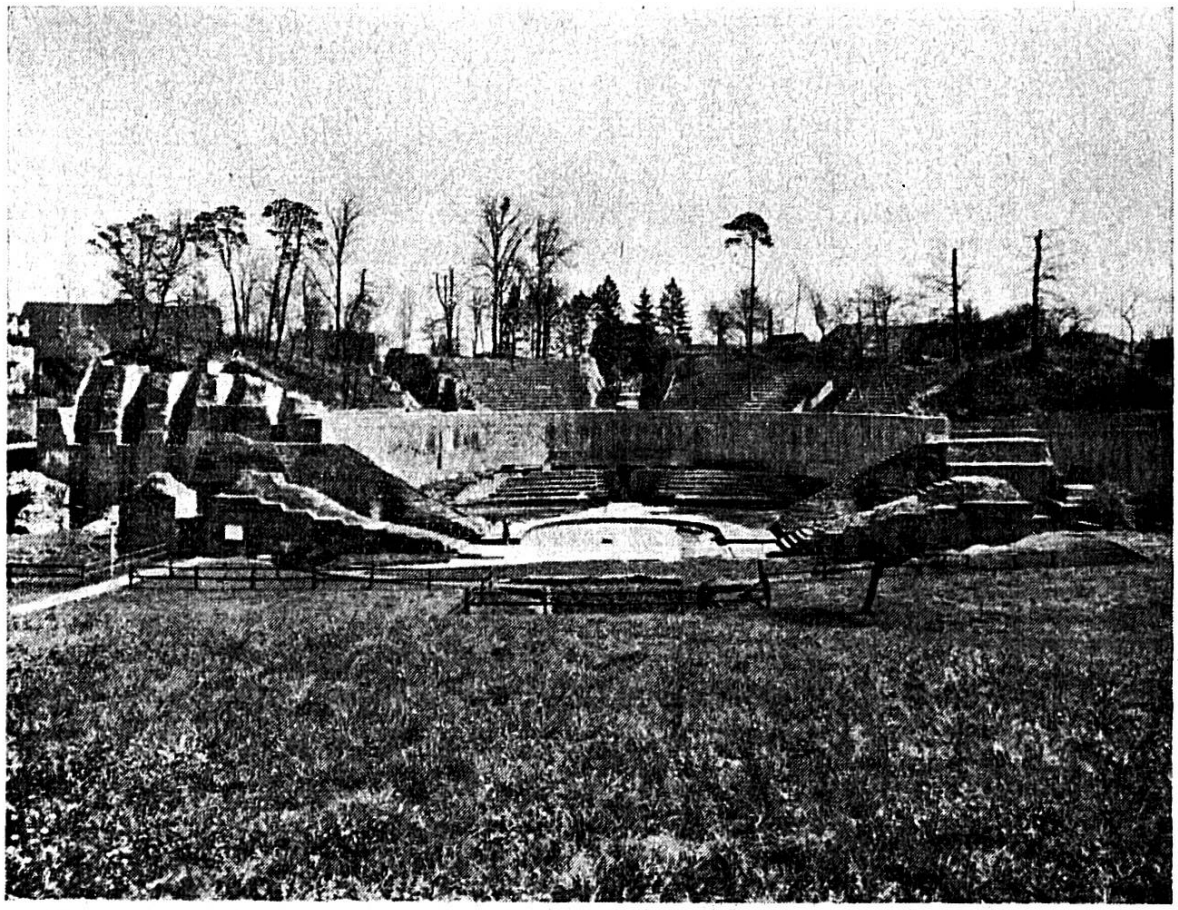

Vestiges du théâtre d'**Augusta Raurica**

Ces séjours, alternant avec plusieurs prospections des régions mandeuréennes, nous fournirent aussi d'intéressants éléments pour notre orientation dans le dédale des hypothèses relatives à l'histoire d'Epomanduodurum à l'époque celtique et à l'époque romaine.

C'est ainsi que nous pûmes reconnaître l'exactitude de faits contestés par différents critiques, entre autres par M. F. Payot dans son « *Aperçu nouveau sur Epomanduodurum* (Mandeure) et les autres localités de la Séquanie à l'époque romaine » — (Bulletin de la Société d'Emulation de Belfort, N° 30, 1911.)

Mais, de nombreuses exagérations, mises en circulation par

l'imagination populaire ou l'admiration démesurée de thuriféraires enthousiastes, s'effacèrent vite aussi de notre esprit.

Finalement, les seuls guides dans nos pérégrinations, auxquels nous pûmes accorder pleine confiance furent Morel-Macler et Cl. Duvernois. Architecte et archéologue, Morel-Macler présida aux fouilles de 1820 à 1847 qui mirent à jour les principaux monuments de la ville et rendirent, en particulier, son théâtre à la lumière. Son ouvrage sur les « Antiquités de Mandeure », illustré de dessins et de planches, devint notre bréviaire.

Parmi ces planches, il en est une qui s'impose à l'attention, celle qui représente les vestiges du théâtre romain tels qu'ils apparurent après les fouilles et découvertes de 1840. Nous donnons (page 151) une reproduction de ce plan. A l'examen, il révèle des constructions analogues à celles que nous avons pu reconnaître dans tous les édifices de ce genre, les théâtres d'Orange, d'Autun, d'Avenches, d'Augusta Rauracorum, etc.

On y reconnaît les quatre parties de tout théâtre romain : (1) *les entrées, les gradins, l'orchestre et la scène.*

Ces travaux exécutés il y a un siècle ne devaient pas subir d'interruption. Des mesures avaient été prises pour que le théâtre soit gardé dans l'état où il venait de sortir de sa gangue multiséculaire. Mais les événements qui bouleversèrent la France au cours de cette période de cent ans allaient déterminer l'abandon à son sort de ce témoin éloquent de la brillante civilisation gallo-romaine en Séquanie. Aussi bien, au début de ce siècle, pouvait-on constater que la nature et les hommes s'étaient ligués pour anéantir l'œuvre accomplie au prix de lourds sacrifices. Un fouilli inextricable de buissons, de ronces, parmi la pierraille et les détritus de toutes sortes, jeté du haut de la colline, recouvrait de nouveau les vestiges du théâtre exhumés par Morel-Macler et ses collaborateurs. Et, de toute la puissante

---

1) Il ne faut pas confondre **théâtre** et **amphithéâtre.**

Dans une construction moderne, on nomme amphithéâtre toute disposition de gradins en demi-cercle. Dans les monuments antiques, on réserve le nom d'amphithéâtre à une arène ovale, entièrement entourée de gradins, tel qu'on en a un exemple à Avenches. C'est le théâtre qui avait des gradins en demi-cercle, devant une scène où se donnaient des représentations dramatiques.

Imitation du théâtre grec, le **théâtre romain** diffère cependant du **théâtre hellénique** par la réduction de l'orchestre au profit de la scène. Est-ce peut-être parce que les spectacles, offerts au grand public sur les scènes romaines, ne comportaient pas la présence de chœurs, comme c'était le cas pour les représentations des tragédies antiques ?

A noter que, dans les fouilles de Mandeures, on n'a découvert jusqu'à présent de vestiges d'amphithéâtre, alors que toutes les villes de même importance — sans exception — en possédait un. Il est vrai qu'il se trouvait souvent assez loin de l'enceinte, installé dans une dépression du terrain, sur un fond sablonneux — Arènes —.

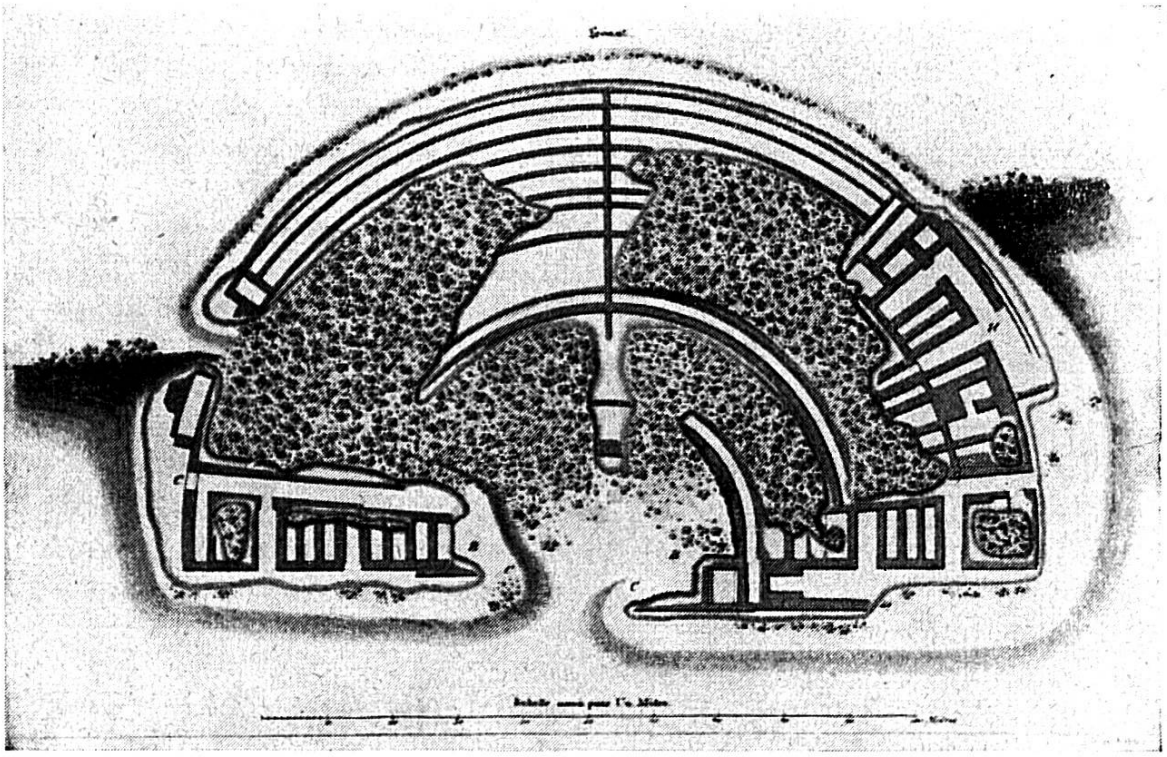

Aspect du théâtre d'**Epomanduodurum** en 1840, après les travaux de Morel-Macler

armature de pierre, seule encore visible, une ouverture offrait au visiteur son solide encadrement de moellons portant la double clavée, caractéristique de l'art de bâtir sous les premiers empereurs romains.

L'intérêt pour Epomanduodurum ne fléchissait pas pour autant. Dans les cercles cultivés du Montbéliardais, plus particulièrement au sein de la très active Société d'Emulation, on caressait l'idée de reprendre les investigations sur l'emplacement de l'antique Mandeure. Claude Duvernoy dans sa « Notice sur le Pays de Montbéliard, antérieurement à ses premiers Comtes », parue en 1872, donne un excellent résumé des résultats des fouilles opérées au cours des siècles : « Nous nous sommes appliqués à recueillir dans un même tout l'ensemble des données acquises de manière à les faire servir de point de départ à tout ce qui pouvait être découvert par la suite. »

Aussi, est-ce avec une joie très vive que les curieux d'histoire et d'archéologie franc-comtoises ont salué l'initiative prise par un groupe de citoyens de constituer une « *Société pour la conservation des antiquités de Mandeure* ». Sous l'égide de la Société d'Emulation de Montbéliard, et forte de l'autorisation de la Direction des Antiquités qui l'appuie de toute son autorité, la jeune société s'est mise à l'ouvrage avec entrain, stimulée d'ailleurs par les rapides succès de ses premières interventions.

Son activité pleine de tempérament, guidée par les règles

imposées pour mener à bien des fouilles de cette envergure, a trouvé un écho immédiat en Ajoie. C'est que Epomanduodurum fut, non seulement aux époques gauloises et gallo-romaine, mais encore aux époques postérieures, le centre de toute la contrée environnante, y compris notre petit pays.

Des résultats acquis à ce jour, on peut inférer que cette entreprise sera féconde et qu'elle élucidera nombre de problèmes restés jusqu'à aujourd'hui sans réponse péremptoire. Elle permettra sans doute de combler de nombreux vides dans l'histoire de la Cité des Séquanes et d'établir l'importance de l'agglomération mandeuréenne, l'aspect de ses monuments et le rôle politique, militaire et économique qu'elle devait assumer au temps de sa magnificence. Il est clair qu'entre la bourgade à peine plus peuplée que le Mandeure actuel dont parle F. Payot(1) et la ville de 20 mille à 30 mille âmes dont nous entretient Cl. Duvernoy,(2) il y a de la marge et de la place pour une appréciation plus conforme à la réalité.

La croisade « Pro Epomanduoduro » a débuté par le dégagement du *théâtre* des déblais et de la végétation parasite sous lesquels il était à nouveau enfoui. On a repéré ainsi le profil anciennement fixé par Morel-Macler. Poursuivant le nettoyage au-delà du profil connu, on mit au jour des vestiges de fondations qui font présumer de l'existence d'autres constructions contiguës dont l'étendue n'est pas encore déterminée. L'âge de ces constructions peut remonter à l'époque gauloise de *l'oppidum*, ou à l'époque gallo-romaine. L'énorme masse de déblais accumulés à l'extérieur du périmètre du théâtre laisse supposer que d'importants ouvrages se trouvaient sur le petit plateau qui couronne la colline à laquelle il est adossé. La petite chapelle qui s'y élève a pris la place de ces ouvrages païens. La croix a supplanté les symboles du druidisme et du polythéisme.

A la base du théâtre, au pied du mur de fond, les alluvions du Doubs recouvrent les fondations d'autres édifices non encore identifiés. Les travaux se poursuivent activement dans ces parages. Un laps de temps plus ou moins long s'écoulera avant qu'il soit possible d'opérer des sondages profonds dans les terrains détritiques qui recèlent sans doute de précieux témoins des civilisations qui se succédèrent dans ces lieux chargés d'histoire.

Ce qui signifie évidemment qu'on devra surseoir, quelque temps encore, avant d'aborder les questions les plus controversées qu'il importera de tirer au clair. Aussi bien sommes-nous con-

---

1) F. Payot : Aperçu nouveau sur Epomanduodurum.

2) Cl. Duvernoy : Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard. 2e série, 4e vol. p. 1 à 210.

traint, pour le présent, à nous en tenir à des aperçus généraux sur le sujet que nous traitons et de renvoyer à une publication ultérieure les conclusions qui découleront des investigations en cours.

*

En parcourant les pages de cette étude, le lecteur aura peut-être l'impression de déambuler parmi les salles d'une collection archéologique et ethnographique dont les objets n'ont pas encore trouvé la place définitive qu'ils doivent occuper. Qu'en effet, un certain désarroi règne dans l'exposé des éléments de notre travail c'est inévitable. Cet état de chose est inhérent à la nature même du sujet traité qui embrasse une période s'étendant du cinquième siècle avant notre ère à nos jours et comportant des événements sans lien apparent entre eux. Les documents sur lesquels on pourrait faire fond sont rares et difficiles à interpréter. C'est le cas pour la période celtique où les faits rapportés par les historiens anciens se dégagent avec peine du fond légendaire où ils puisent leur origine. Il faut donc se borner à « exposer le plus exactement possible ce que l'on sait, sans trop ajouter aux témoignages des hommes et à la description des choses ». (Manuel de Dottin.)

Pour Mandeure, cette énumération objective des faits s'appuie essentiellement sur les découvertes de vestiges de constructions, d'instruments, d'outils, d'ustensiles de ménage, d'armes, de monnaies, de bijoux, etc. On n'a, en revanche, trouvé que peu de monuments avec des inscriptions attribuables aux Celto-Gaulois, à qui les druides interdisaient cette pratique d'élever des monuments figurés.

Les fouilles actuelles de Mandeure doivent aboutir à dissiper bien des équivoques et à serrer de plus près la réalité des faits à propos desquels des controverses nombreuses ont surgi. A notre avis, il importe de porter son attention sur la constitution géologique du sol où la cité fut édifiée et sur les modifications morphologiques subies au cours des siècles par le substratum éminemment instable, constitué en majeure partie par les alluvions et des produits meubles de décalcification.

Le but à atteindre exige simultanément des levers exacts du sol et des coupes stratigraphiques, pour l'établissement desquelles des sondages suffisamment nombreux et profonds s'imposent.

L'analyse des éléments constituant ces dépôts est nécessaire. Il en est de même de celle des matériaux utilisés dans la construction des édifices que les fouilles permettront de repérer. (1)

---

1) A lire les travaux consacrés à l'archéologie de Mandeure, il n'apparaît

Ces opérations révéleront aussi l'origine des pierres à bâtir utilisées, c'est-à-dire des lieux où se trouvaient les carrières d'où elles provenaient. (1)

Tous ces éléments réunis conduiront sans doute à une plus exacte identification des différents niveaux archéologiques et permettront de fixer d'une manière plus satisfaisante l'histoire des habitats successifs qui ont été élevés sur les terrains ainsi explorés. (2)

En marge de ces considérations sur les fouilles qui vont bon train, nous ajouterons quelques suggestions touchant également à l'archéologie de la région.

La topographie du pays, en aval et en amont de Mandeure, offre des particularités intéressantes.

Le relief de la vallée du Doubs, à certains stades de son évolution séculaire, accuse en ces parages la présence de *seuils* qui ont déterminé la formation de *bassins* successifs de retenue des eaux.

Certains d'entre eux sont encore bien visibles, d'autres ont été nivelés par des remplissages alluvionnaires.

C'est ainsi qu'un seuil, situé sur une ligne Beaulieu (Bélieu) et Valentigney devait refouler les eaux du Doubs vers Mandeure et Mathay, un autre, à la hauteur de Bourguignon, les renvoyait

---

pas que leurs auteurs se soient appuyés sur des constatations du genre de celles que nous envisageons pour étayer leur argumentation et formuler leurs conclusions. De là les controverses dont nous faisons mention.

1) On tirera de la connaissance des points d'extraction des matériaux de construction de Mandeure de précieuses indications concernant l'oppidum gaulois, le théâtre, les autres édifices romains et même les constructions postérieures à celles-là.

En Ajoie, par exemple, persiste le souvenir de l'exploitation d'une carrière sise à Bure, sur le chemin du Maira, lieudit « Bois de la Duchesse » où l'on tirait une pierre savonnière qui aurait servi dans les constructions de différents édifices de Mandeure, comme elle a servi d'ailleurs, durant des siècles, à élever des habitations dans de nombreux villages environnants : Bure, Saint-Dizier, Villars-le-Sec, Abbévillers, etc. Il y a moins d'un demi-siècle qu'elle était encore en exploitation et nous connaissons à Bure des maisons dont le gros œuvre est constitué par cet excellent matériau.

2) Concernant les procédés architecturaux des Romains, remarquons qu'avant l'Empire ils employaient de gros blocs de pierre pour leurs constructions ; plus tard, ils utilisèrent de petits appareils, moellons taillés et briques. On retrouve les mêmes éléments dans nombre de maçonneries gallo-romaines.

Les Romains ont été les premiers à faire usage de la **voûte clavée.** Formée de pierres taillées en forme de coin elle constituait des anneaux porteurs sur lesquels s'appuyait la masse du remplissage. A Mandeure, on voit plusieurs de ces voûtes à deux anneaux porteurs concentriques reposant directement sur le mur en petit appareil.

Quant aux parements des monuments, il s'agira d'examiner les procédés de taille appliqués : procédé de taille au pic et ciselure, taille en zig-zag ou en fougère, ou d'autres encore.

Mandeure : Une vue romantique des ruines du théâtre et du pays environnant (vers 1800)

vers Pont-de-Roide, un autre encore, en plein centre de cette dernière localité, les faisait remonter assez loin, vers la barre qui marque le point où la rivière franchit la chaîne du Lomont.

Ce chapelet de bassins, se prêtant fort bien à l'établissement de *stations lacustres,* dut attirer les occupants du pays. Il semble qu'ils y construisirent des habitations sur pilotis, d'où ils pouvaient atteindre, d'ailleurs facilement, de nombreux abris sous roches, semés sur les rives.

A examiner les objets trouvés dans ces lieux et conservés au musée de Montbéliard ou dans des collections particulières, nous avons acquis la conviction que des fouilles systématiques y relèveraient la présence de nombreux groupes humains des âges de la pierre, du bronze et du fer, contemporains de ceux qui ont été identifiés dans les parages de notre Ajoie et du Clos du Doubs.

*

Il nous reste à exprimer un vœu : Puisse la campagne de fouilles, de prospections, d'investigations, qui a débuté sous d'heureux auspices par la mise à découvert du théâtre romain de Mandeure, élargir son champ d'action, de manière à mettre en pleine lumière les étapes de la civilisation dans ce pays et édifier ainsi la synthèse de ses destinées et des nôtres.

L. L.

I

Mandeure, Epomanduodurum

miroir de nos origines séquanaises et des civilisations qui ont forgé notre race

C'est intentionnellement que nous nous plaçons devant ce miroir l'antique *Epomanduodurum,* aujourd'hui *Mandeure,* pour envisager sous tous ses aspects, le sujet que nous étudions et que nous voudrions élucider. Les résultats obtenus par l'introspection et l'interprétation des images fournies par ce miroir nous aideront à étayer nos vues concernant les origines et la formation génétique de notre race et de notre peuple jurassien. La documentation, puisée aux sources historiques servira de critère pour l'appréciation de cet enseignement imagé.

Ces images, vous le savez, peuvent, selon les lois de la catoptrique, être réelles ou virtuelles, droites ou retournées, amplifiées ou réduites, par rapport à l'objet examiné ; leur position dans le champ du miroir dépendant, par ailleurs, du point de vue auquel se place l'observateur. Tout cela paraît, à première vue, devoir compliquer singulièrement nos recherches ; il n'en est rien ; la mise sur pied de notre travail n'en souffrira pas, à condition, bien entendu, d'opérer préalablement la mise au point du *Miroir.*

Or, tel qu'il est aujourd'hui, terni par plus de 20 siècles de dépôts successifs, il ne réfléchit plus la pleine lumière et sa face altérée projette des images floues et incertaines. Le Mandeure d'aujourd'hui, pour qu'il révèle ses secrets, doit donc être prospecté à nouveau dans ses différentes assises archéologiques, si souvent bouleversées par les forces aveugles de la nature, par les interventions brutales de hordes humaines, ivres de destruction, d'anéantissement, ou par les pillards de matériaux de construction qui sévirent en ces lieux au cours des âges.

C'est là précisément ce qui va se faire, ce qui est déjà largement ébauché, ce qui prendra des proportions imposantes à en juger à l'allure et à l'extension des investigations.

Ainsi que nous le disons dans l'*Avant-propos,* les fouilles ont débuté en automne 1951 dans le périmètre des restes du *théâtre romain,* témoin le plus marquant de la magnificence de l'antique

cité. Cet édifice prestigieux, l'un des plus vastes qui ait été érigé dans l'empire, avait un diamètre de près de 150 mètres ; toutes ses autres dimensions étant en rapport, 12 000 à 15 000 spectateurs pouvaient y prendre place.

Une fois dégagé de sa gangue de matériaux détritiques, ressuscité et sommairement restauré, le théâtre servira de point de départ à des recherches systématiques qui permettront de compléter les fouilles fragmentaires effectuées depuis plus de deux siècles. On sait qu'elles révélèrent l'existence en ces lieux d'une importante agglomération, d'abord celtique, (1) puis gallo-romaine, celle-là constituée par un établissement stable de tribu, celle-ci s'organisant en cité magnifique, où s'élevèrent bientôt de nombreux édifices urbains : temples, portiques, théâtres, cirques, thermes, halles de marché, ainsi que demeures cossues pour les officiers et les autorités civiles qui devaient y résider.

Nous allons d'abord jalonner de quelques principes la voie que nous suivrons dans l'exposé du sujet de cette étude, puis jeter un rapide coup d'œil sur les faits essentiels qui marquent le développement des relations qui s'établirent entre Mandeure et notre pays.

Dans son œuvre monumentale, *Histoire de la Gaule,* le professeur Camille Jullian écrit :

« Un historien doit examiner les rapports de l'homme avec le sol qu'il habite, au même titre que les relations des hommes entre eux. »

Il déclare que l'histoire qu'il va faire de la Gaule consistera à raconter et expliquer les changements qui se sont produits dans l'aspect du sol et dans la manière de vivre et de penser des habitants. « Nous ne séparerons pas, dit-il, de l'étude de l'humanité celle du terrain qui la nourrit. La diffusion d'une culture, la construction d'une grande route, la formation d'une ville, amènent des conséquences aussi durables qu'une guerre et qu'une loi. » Il notera ensuite avec pertinence : « Presque toutes les guerres, quel que soit le noble prétexte invoqué, naissent des convoitises excitées par des portions de cette terre. Les révolutions qui réussissent sont celles qui changent les maîtres du sol.» Enfin, le caractère et le rôle d'un peuple dépendent de la valeur du sol qu'il laboure, de la place de son pays dans le monde, et de

---

1) A l'entrée de leur territoire, quelques nations gauloises possédaient des « Villes neuves », garnies de remparts, commandées par un chef de place. Le nom d'**Icoranda** (grande borne) s'applique à ces places fortes d'avant-garde, destinées à annoncer et arrêter l'ennemi. Ainsi s'explique la présence et la destination du camp fortifié d'Epomanduodurum, au débouché de la Trouée de Belfort, point faible de la frontière de la Séquanie, souvent menacée par les incursions des tribus germaines du Rhin.

la structure même de ce pays ; j'appelle structure sa forme, le rapport de ses parties et la nature de ses limites. »

Un autre historien, Ferdinand Lot, de l'Institut, dans son livre *La Gaule,* avec le sous-titre « Les fondements ethniques, sociaux et politiques de la nation française », paru en 1947, se place à un autre point de vue. « Faire l'histoire de la Gaule, c'est faire l'histoire de la France », écrit-il, et il ajoute : « Mais, jusqu'à l'expansion romaine sur le monde méditerranéen et sur le continent européen, l'histoire de la Gaule n'est qu'un chapitre, le plus intéressant, il est vrai, de l'histoire des Celtes, et l'histoire de ce peuple s'entrevoit à peine à travers la brume des siècles. » Partant de postulats analogues et les appliquant au cas restreint que nous allons envisager, nous dirons que faire l'histoire des origines de la formation de notre race, c'est interpréter l'histoire de la nation gauloise à laquelle nos lointains devanciers appartinrent, c'est-à-dire l'histoire des *Séquanes.*(1)

Et encore allons-nous nous en tenir aux destins des tribus établies sur notre territoire et au voisinage de celui-ci. Rappelons que la Séquanie avait une conformation géographique fort étrange ; elle s'étendait de l'Ill, affluent du Rhin, à la Seille, affluent de la Saône, soit de Colmar à Lons-le-Saunier, donc démesurément allongée par rapport à sa largeur. Elle comprenait une portion importante du Jura français et elle empiétait sur les confins actuels de notre pays jurassien. Sa capitale Vesuntio (Besançon) ville forte de premier ordre et métropole commerciale considérable se trouvait, somme toute, assez distante des régions proches des limites. Aussi bien, les habitants de celles-ci, groupés en *pagi,* établissent-ils des relations avec des centres d'affaires plus rapprochés que Vesontio. Le *pagu* qui comprend les marches ajoulotes et dubisiennes s'orientera manifestement vers l'*oppidum,* la cité la plus importante, *Epomanduodurum.*

Mandeure est aujourd'hui une modeste villette du canton d'*Audincourt,* dans le département du Doubs. A proximité de Valentigney, où l'on accède après avoir traversé *Beaulieu,* elle voisine avec *Mathay,* première agglomération sur la route qui conduit à Pont-de-Roide, où elle bifurque, d'une part, vers Porrentruy par Damvant, d'autre part, vers St-Ursanne par St-Hippolyte.

Elle est située dans une belle plaine alluviale, qu'entourent, en amphithéâtre, de verdoyantes collines qui s'étagent circulai-

---

1) Comment va s'élaborer cette race, ancêtre de la nôtre ; quelles seront ses façons de vivre, de voir, de sentir, de penser, comment manifestera-t-elle ses sentiments, en un mot, quelle sera son âme ? Toutes questions à élucider, que les découvertes archéologiques et la science historique nous aident peu à peu à tirer au clair.

rement jusqu'au Lomont, au Mont-Bart et aux Vosges. Le Doubs y coule mollement, baignant, au gré de ses capricieux méandres, vieux bourgs aux rustiques clochers, bocages d'arbres fruitiers, flancs escarpés de parois rocheuses, ou pentes aux riches garnitures forestières.

Cette contrée, au climat agréable, aux terres fertiles, ne manqua pas d'attirer, dès la plus haute antiquité, les peuplades nordiques, en quête d'un établissement.

Nous savons fort peu de chose sur les premiers occupants de la région. Cependant les découvertes faites dans les très nombreuses cavernes des contrées environnantes établissent, d'une façon assez pertinente, l'existence aux temps préhistoriques de groupements humains qui essaimèrent probablement vers ces parages, favorisés par la nature.

Qui les suivit dans ces lieux ? Fussent les *Ligures,* comme l'indique l'éminent historien des Gaules, Camille Jullian, ou directement les *Celtes* dont la présence ici, au début du second âge du fer, soit de la civilisation de La Tène, est un fait admis de tous. Selon certains historiens, le peuplement de ce pays par les Celtes remonterait même au premier âge du fer, à l'ère dite de Hallstadt.

Mais quel est ce peuple celte dont différents rameaux ethniques sont venus s'installer en Gaule entre les années 1000 et 500, av. J.-C., d'où arrive-t-il ?

Ici encore, l'énigme n'est pas mieux résolue.

On se défend d'invoquer la tradition druidique à ce sujet. Il est probable cependant que les Gaulois aient conservé le souvenir de leur habitat antérieur, de leur départ de ces lieux pour leur migration vers le midi plus clément, et qu'ils transmirent, de père en fils, le récit de leur aventureuse et conquérante épopée.

Et ces traditions druidiques évoquent les remous continuels, poussant les ancêtres des régions danubiennes d'où les chassaient des hordes asiatiques, vers les rives inhospitalières de la Baltique et de la Mer du Nord : Basse Allemagne, Jutland, Frise, etc. « Pays rude à l'homme, au ciel brumeux, au sol marécageux, au rivage sans cesse bouleversé par la furie des flots et des raz-de-marée. (1) Leur nostalgie des terres méridionales, leur rêve de reconquérir une place aux pays du soleil, les tiennent en haleine, et, à la première occasion, ils vont reprendre leur existence

---

1) Les géologues du Schleswig-Holstein admettent l'existence d'un formidable raz-de-marée, qui aurait balayé la péninsule de l'Ouest à l'Est, pour finir à Kiel — die Cimbrische Flut. — Ils en fixent la date, en dehors de toute préoccupation historique, de 1000 à 500 avant notre ère, peut-être, plus exactement vers 630.

nomade et aventureuse. L'exode vers le midi de ces tribus celtiques remonte vraisemblablement au VIe siècle avant notre ère.

Par la Belgique et les plaines rhénanes, ils s'avancent vers les bassins supérieurs des fleuves de l'actuelle France, Somme, Seine, Saône, Loire, Meuse, Moselle, non sans combattre les occupants, Ligures ou autres, qu'ils soumettent. Sous l'égide de la peuplade la plus puissante, les Bituriges et autour de sa capitale Avaricum (Bourges), l'Etat celto-gaulois se constituera.

Il ne semble pas que le rameau séquanais se soit avancé jusqu'en nos régions, à cette époque-là.

Epomanduodurum, ville opulente sous les Romains, existait donc antérieurement comme oppide considérable de la Séquanie, ainsi que le prouve la découverte d'objets de fabrication gauloise, au cours des fouilles exécutées à diverses époques. Le nom même de cette ville, dont l'étymologie a donné lieu à de nombreuses controverses, révèle qu'elle fut une citadelle, mais concurremment aussi, un marché, un lieu de foire, peut-être même un centre religieux.

D'ailleurs, sa situation au débouché du Doubs de la vallée de St-Hippolyte et près du confluent de cette rivière avec l'Allan, arrivant de la trouée de Belfort, assigne déjà à cette place un rôle prépondérant au point de vue économique et social. Par surcroit, elle commandait un carrefour de routes qui descendaient vers le Rhin, vers la Saône, vers la Seine, ou conduisaient à Besançon, en Côte-d'Or, en Alsace, en Rauracie, dans les Vosges, le Jura, etc. Des voies d'accès mettant nos régions en relation avec Mandeure ne manquaient pas. On en a trouvé des vestiges en plusieurs endroits. Ces chemins séquaniens paraissent avoir été établis sur des pistes rudimentaires, remontant à des temps plus anciens.

N'a-t-on pas dit que l'histoire des chemins d'un pays est, pour ainsi dire, celle de la contrée même ? Elles sont, de fait, si étroitement liées que l'une conditionne l'autre.

Dès qu'une contrée a été occupée par des hommes, ceux-ci ne sont pas restés isolés et parqués dans le petit espace qu'ils s'étaient d'abord choisi pour demeure. Ils ont été obligés d'étendre leurs relations plus loin, soit avec d'autres hommes, soit avec le sol même pour tirer de celui-ci tout ce qu'il pouvait offrir à leurs besoins. Il n'est pas dans nos intentions de tracer le réseau des *voies* ou *vies* celtiques qui rattachaient nos contrées jurassiennes à Mandeure ; cette tâche a fait l'objet des recherches d'un ingénieur et archéologue très averti, Auguste Quiquerez, qui en consigna les résultats dans son bel ouvrage : *Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois, Epoque celtique et romaine,* et dans d'autres publications.

Voie antique de Sur la Croix

Avant lui d'ailleurs, plusieurs historiens de la Gaule celtique nous ont donné des itinéraires de ces chemins, juste assez larges pour livrer passage aux chars à deux roues, seuls communs à l'époque. Nous avons eu l'occasion de vérifier les données de Quiquerez sur quelques-unes des routes primitives qu'il signale, caractérisées par des ornières mordant profondément dans nos sols calcaires et laissant, sur les parois rocheuses en bordure, les traces de leurs essieux.

Ainsi s'avère manifestement démontrées les relations de voisinage existant entre groupements séquanais environnant l'oppide de Mandeure qui faisait figure de capitale provinciale.

Mais l'institution qui resserrait les liens unissant ces groupements était de nature plus élevée, plus spirituelle, plus idéale, c'était la religion, le *druidisme* qui créait un sentiment d'unité entre les centaines de tribus, de peuplades celtiques établies en Gaule. (1)

Sentiment d'unité qui ne s'affirma dans les faits que graduellement, à mesure que se stabilisait, dans les limites de ses

---

1) On estime que le nombre des peuplades celtiques dont les noms ont été transmis par les Anciens dépassait cent-cinquante.

Quelques-uns de ces noms offrent un grand intérêt. Ainsi celui des **Volcae** est devenu chez les Allemands **Wolach,** puis **Wolch,** d'où dérive **Welsch** qui désigne les peuples de langue romane, Italiens, Français, etc. (Dottin-Manuel.)

pagi, ce monde constitué, comme une mosaïque, d'éléments bigarrés. Aussi, est-ce à partir du moment où la Gaule est laissée à elle-même, c'est-à-dire après les bouleversements subits au cours des interventions romaines et des incursions des Carthaginois d'Hannibal, soit donc à partir de l'an 200 av. J.-C., que les Gaulois purent fonder une société en harmonie avec leur caractère, leurs traditions et la nature de leur pays.

Si dans les ruines de Mandeure on observe nettement deux niveaux archéologiques bien caractérisés, le celtique et le gallo-romain, par contre on n'y constate ni horizon barbare, ni vestiges chrétiens de marque très distinctive.

Certes, on a trouvé dans les parages voisins des témoins de peuplements *burgondes* (1) et *francs,* dont les plus importants sont quelques restes d'églises primitives et le cimetière barbare de Bourrogne, si bien exploré par MM. Lablotier et Scheurer, et dont les 147 tombes, relevées, fournirent un mobilier extrêmement riche et intéressant. Ce trésor fait l'admiration des visiteurs du musée de Belfort, musée organisé d'après les conceptions les plus modernes. (2)

Si l'archéologie nous offre peu de témoins de l'établissement des Burgondes dans nos régions, en revanche l'histoire nous apprend que ce peuple jeta dans la Séquanie le fondement de son premier royaume, celui de Bourgogne. Dès lors, notre histoire se confond avec celle des Bourguignons. Les chartes anciennes laissent présumer que Mandeure, l'arrondissement de Montbéliard, le pays de Porrentruy, ainsi qu'une partie de la Suisse nord-occidentale, formaient le comté d'Elischowe, Elsgau ou Ajoie.

Des villages, Bourguignon, Bourrignon, Bourrogne, Boron, etc, paraissent avoir tiré leur nom des nouveaux occupants du pays.

Nous allons dès lors participer à la civilisation burgonde qui est caractérisée par une organisation monarchique de l'Etat et un nouveau système d'administration, de nouvelles institutions civiles, militaires et sociales.

Mais, le fait le plus important est l'*établissement du christianisme* dans nos régions, christianisme que les Bourguignons apportent d'ailleurs, mutilé et défiguré par l'hérésie d'Arius.

---

1) D'après plusieurs auteurs, les Burgondes auraient relevé Mandeure de sa ruine par Attila, en 451. On a trouvé dans son enceinte des médailles bourguignonnes de la fin du Ve siècle.

2) Des sépultures burgondes ont été découvertes en Ajoie, en différents endroits : à Bonfol, à Boncourt, etc. Cfr : **le cimetière burgonde de Cras-Chalet près de Bonfol,** par le Dr G. Boéchat. (Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, 1885. Nous avons aussi relevé quelques sépultures burgondes le long de l'ancien chemin de Boncourt à Buix.

Or l'organisation religieuse chrétienne de notre pays remonte à Constantin le Grand qui, en 325, instituait le siège épiscopal de Besançon en archevêché, pour la province *Maxima Sequanorum,* comprenant entre autres régions, la Séquanie et la Rauracie, de sorte de l'évêque d'Augusta Rauracorum devenait suffragant de l'archevêque de Besançon.

C'est dans la tradition de l'Eglise qui a un caractère de prolongement, de continuité, de pérennité qu'il faut rechercher la preuve principale, essentielle des origines séquanaises de notre peuple. En effet, depuis que Constantin le Grand eut instauré le christianisme comme religion d'Etat, les prélats du siège de Besançon surent maintenir sous leur houlette vigilante tous les ressortissants des régions sur lesquelles s'étendait leur juridiction.

Ces régions constituent la *Séquanie.* L'Ajoie, St-Ursanne, les Côtes du Doubs en font partie.

Un document cité par Trouillat, dans ses « Monuments », expose que la juridiction du siège de Besançon, s'étendait jusqu'à une ligne tirée de Beurnevésin, par Lucelle, les Rangiers, la Caquerelle, Mont-Ruesselin, Sur Moron, les Monts Bovats, Tramelan jusqu'à Pierre-Pertuis ; de là, à la borne datée de l'an 1002, située près des Convers, pour descendre vers le Doubs où une borne identique se trouve à proximité de Biaufond.

Ce mode de limiter les provinces par les bassins hydrographiques respectifs était aussi simple que rationnel. Ainsi donc, les bassins du Doubs et de l'Allaine auraient appartenu à la Séquanie, tandis que ceux de la Birse, de la Sorne, relevaient de la Rauracie. (Voir carte, page 148.)

Même après les donations de Rodolphe III à l'évêché de Bâle, le siège métropolitain maintiendra son autorité religieuse sur la zone séquanaise de notre pays et, au cours des plus sombres périodes de la féodalité, ses titulaires apparurent comme des figures lumineuses sur un fond de ténèbres.

II

La Séquanie - Les Séquanes

Etablissement des Séquanes dans les parages du Jura
Constitution d'un Etat séquanais indépendant
Coup d'œil sur la civilisation séquanaise

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, des tribus celtiques, périodiquement en migration, étaient venues des régions inhospitalières

de la Mer du Nord et de la Baltique s'établir dans les parages avoisinant le Plateau de Langres. Il s'avère que parmi ces tribus se trouvaient les Séquanes.

En effet, des découvertes archéologiques témoignent de la présence en ces lieux de peuplades adonnées aux pratiques du druidisme, telles qu'on les retrouve dans les pays où elles se fixèrent postérieurement, entre autres, dans le Jura bernois.

D'après les historiens et les traditions, l'établissement primitif des Séquanes dans la Gaule s'opéra au voisinage des sources de la Saône et de la Seine. Il semble donc que ce soit en ces points qu'il faille chercher des témoins de cet établissement. Or, durant plusieurs séjours dans la région de Chanceau, où s'élève la Maison de Garde des sources de la Seine, nous avons assisté aux campagnes de fouilles qui s'y poursuivent assez régulièrement. En 1938, M. Henri Corot, archéologue bourguignon, mit au jour le mur d'une piscine de 80 m. de long et de 2 à 3 m. de profondeur, édifiée devant le temple de la déesse *Séquana*. Il exhuma aussi une demi-douzaine de pierres votives, sur lesquelles des traces de polychromie apparaissaient. Ces pierres, érigées lors de l'édification d'un des tout premiers temples élevés sur ces lieux, avaient été réemployées face contre terre, pour servir de marches à un large escalier menant de la piscine au temple de Sequana et aboutissant à la statue d'Hercule. De magnifiques bijoux, une ravissante statuette de jeune dieu, et la navicelle, contenant une statue de Séquana furent mis au jour, au seuil du temple de la déesse, que recouvre le flanc du vallon, à l'instar de ce qu'on voyait à Mandeure avant la découverte du théâtre. « Toute une histoire demeure encore enfouie sous le tumulus amassé par le temps, près de la source où s'enfante la Seine, le fleuve chargé de si grandes destinées. »

En examinant ce vallon de Chanceau, nous avons reconnu un lieu propice à la célébration des rites du druidisme et il nous paraît plausible que la déesse Séquana des Romains fut déjà une déesse séquanaise, que les Romains admirent au Panthéon de leurs nombreuses divinités.

Que ne divinisaient les Gaulois, peuple très adonné aux pratiques religieuses ! « La nature d'abord : la source, le fleuve, la montagne, la forêt, l'arbre, etc., et cela avec une puissance de personnification et d'abstraction égale au moins à celle des Romains. Le Rhin est dieu, la Seine, la Marne sont déesses... toute source, toute rivière est considérée comme divinité. »

Un autre argument à l'appui de l'établissement des Séquanes dans les régions des sources de la Saône et de la Seine est donné par Camille Jullian, d'après les historiens de l'antiquité, à savoir que cette tribu faisait partie du rameau des peuples de la Belgique, arrivés en Gaule. D'ailleurs, ce fut sans doute cette parenté

qui fit que les Romains incorporèrent plus tard la Séquanie dans la Province de Belgique.

Mais alors surgit une question : Quand et pourquoi les Séquanes quittèrent-ils leur établissement primitif pour aller essaimer sur les deux flancs de la chaîne du Jura ?

Certains historiens pensent que c'est au temps du grand chef celte Ambigatus (Ambigat), sorte de Charlemagne légendaire, qui avait réussi à créer une solide unité politique chez les Celtes, un véritable Etat gaulois, gouverné par lui, qu'auraient eu lieu les puissants mouvements de migration d'une partie de ses peuples vers le midi, les invasions en Italie et dans les Balkans, la prise de Rome et de Delphes.

Mais ces événements remontent au IVme siècle avant notre ère (vers 396 av. J.-C.).

D'autre part, il semble bien établi que l'arrivée des Belges, venant du nord, eut lieu au IIIme siècle avant notre ère et que, devant leur poussée et celle du flot continu d'éléments gaulois et germaniques qui les suivaient, les occupants des régions où naissent la Seine, la Saône, la Marne et la Meuse furent contraints de se déplacer vers le Sud-Est, vers les bassins du Doubs et de ses affluents.

Ainsi donc, sans pouvoir en préciser la date, nous arrivons cependant à assigner le IIIme siècle av. J.-C. comme époque de l'établissement des Séquanes dans notre pays.

L'Etat séquane, comme nous l'avons dit, offrait une conformation assez défavorable, trop allongée par rapport à sa largeur. Il s'étendait de la Seille à l'Ill, de Lons à Colmar. D'après César et Strabon, il s'allongeait encore le long du Jura et descendait jusqu'au Rhône. D'après Tacite, la limite de la Séquanie, intéressant notre Jura nord, était formée par la ligne du Mont-Terrible. Les deux flancs de ce dispositif géographique étaient assez vulnérables, surtout vers le nord-ouest où ils s'ouvraient sur les plaines bourguignonnes.

Aussi les Séquanais cherchèrent-ils de ce côté-là à consolider leur empire, non seulement pour s'établir sur des terres extrêmement fertiles, mais encore pour s'asseoir sur les contreforts du Morvan que constituent les côteaux du Charolais et s'assurer les grandes voies de trafic qui se concentraient à Châlons-sur-Saône.

Si l'Etat séquane semblait être mal constitué, en revanche, il était doté de postes stratégiques assez importants. La citadelle maîtresse de Besançon - Vesontio, érigée de longue date en capitale du pays, était une place forte d'une valeur incomparable. Aux dires de César et des auteurs qui en ont traité, Besançon possédait en très grande abondance tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre. De plus, sa position naturelle était si forte qu'elle offrait de grandes facilités pour faire durer les hostilités.

Le Doubs entoure presque la ville entière d'un cercle qu'on dirait tracé au compas ; l'espace que la rivière laisse libre ne mesure pas plus de 1600 pieds et une montagne élevée — le Mont des Buis — la ferme si complètement, que la rivière en borne la base des deux côtés. Un mur qui entoure cette haute montagne la transforme en citadelle et la joint à la ville. Bref, un puissant boulevard contre les entreprises de l'ennemi. D'autre part, Besançon, placée au centre de la Séquanie, sur la grande voie du Rhin au Rhône, en pleine contrée productrice de céréales, vouée à l'élevage des chevaux, des bovins, des porcs, des moutons, centre de l'exploitation de nombreuses salines, était devenue l'un des marchés les plus importants des Gaules.

Au juste, quel type physique et moral figuraient ces « Galli » qui se répandaient sur toute l'Europe ? Ferdinand Lot répondra: « Le Gaulois historique est l'ancêtre du Français et physiquement et moralement. Si donc nous voulons nous représenter les Gaulois... regardons autour de nous nos compatriotes et regardons-nous dans une glace. »

A cette époque les Gaulois jouissent encore de l'indépendance. Tout en essaimant, les différents peuples s'adaptent à la terre qu'ils viennent d'occuper ; ils transforment simultanément leur législation, leur manière de vivre et de penser ; seul leur caractère reste immuable.

Un grand nombre d'auteurs anciens ont dépeint ce caractère des Gaulois ; leurs appréciations sont loin d'être concordantes. Certains traits saillants font cependant impression sur ceux qui les ont attentivement observés. C'est le cas pour deux voyageurs grecs qui visitèrent la Gaule vers l'an 100 avant notre ère : Timogène et Posidonios constatent « qu'ils sont légers et inconstants, observant mal ou pas du tout leurs conventions avec les civilisés. En temps de guerre, ils sont vantards, cruels envers les vaincus, voués aux sacrifices rituels et aux coutumes sinistres et sanguinaires que leur dicte leur funeste religiosité ». (1)

---

1) La religion des Celto-Gaulois a fait objet d'études nombreuses et considérables, entre autres celle de Georges Dottin dans son « **Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique** ». A propos des chefs religieux du druidisme, les druides, nous tenons de ces études les aperçus suivants :

Les druides ne sont pas une caste, comme les brahmanes de l'Inde, bien qu'il y ait des familles druidiques. Ils ne sont pas même, à proprement parler, un clergé, bien qu'ils président aux sacrifices, dont les sacrifices humains. Confrérie de sages à la manière antique, c'est-à-dire d'intermédiaires entre l'homme et la Divinité, ils exercent la divination, la magie, ces pratiques étant réservées à une subdivision de **l'ordo**, les **euhages** ou **ouateïs**. Mais aussi et surtout, ils détiennent une conception du monde et de la destinée posthume de l'humanité qui fait d'eux des philosophes, philosophes barbares, tout de même des philosophes.

Le point capital de leur doctrine, c'est l'immortalité de l'âme. Pour mieux

L'intempérance et la cupidité les inclinent à des actes barbares. Mais dans le commerce ordinaire de la vie, ils sont hospitaliers, d'un naturel simple, franc et sans malice. S'ils sont fanfarons, ils sont également vaillants et toujours prêts à seconder ceux qu'ils croient victimes de l'injustice.

D'autres auteurs anciens en donnent des portraits bien différents. Les Gaulois étaient vaillants et loyaux ; beaux parleurs et présomptueux, d'intelligence vive et assimilatrice ; ils étaient avides de nouvelles et de discussions. Ils aimaient la parure et les joyaux. Ils combattaient souvent nus, par orgueil et méprisaient la mort, ayant foi dans l'immortalité de l'âme.

Aristode et Pythagore les citaient au premier rang des hommes pour leurs vertus morales et leurs concepts philosophiques. (1)

Quant aux caractères ethniques des Gaulois, il n'est pas facile de les fixer d'après les descriptions des auteurs anciens et les études des antropologues. En France, les types ne différaient pas nettement. Il y avait des Gaulois grands, blonds, dolicocéphales ou brachycéphales ; mais, de ces deux groupes, on rencontrait aussi des individus bruns, petits ou grands.

---

dire, la mort n'existe pas, l'âme changeant simplement d'enveloppe. C'est la seule révélation qu'ils consentent à communiquer au vulgaire. Cette doctrine n'est pas la métempsychose des Pythagoriciens, passage de l'âme d'un corps à un autre, supérieur ou inférieur. Le défunt, pour les druides, continue outre-tombe sa vie humaine, la même. La doctrine s'alliait aux concepts proto-historiques qui voulaient qu'on ensevelît avec le disparu ses armes (y compris, pour les princes, le char de guerre), ses bijoux, les ustensiles indispensables à sa vie. Ses femmes et ses ambactes, dans une période archaïque, se suicident pour lui tenir compagnie dans l'au-delà.

Les druides considéraient que les Celtes sont issus du dieu de la Mort, Dispater. Ainsi, pour eux, la Mort précède la Vie, de même que, dans leur comput, la nuit précède le jour et qu'on suppute par nuits, non par jours.

Outre une genèse, les druides avaient une eschatologie : le temps viendra où l'eau et le feu détruiront le monde. Ils traitaient de la grandeur de la terre, de la nature des choses, du pouvoir des dieux, du mouvement des astres. Ils devaient posséder des notions étendues d'astronomie, car le calendrier découvert à Coligny (Ain) concilie le système de l'année solaire avec celui de l'année lunaire, et nul, sauf le druide, n'eût été capable de réaliser cette adaptation.

1) Ferdinand Lot remarque en conclusion des pages qu'il consacre à Vercingétorix dans son ouvrage « La Gaule », que le trait de caractère qui a le plus frappé César chez son ennemi, c'est son amour de la liberté, lié indissolublement pour lui au salut de la Gaule et à sa gloire. Et plus loin : « On a prétendu qu'il n'y avait pas eu de patriotisme gaulois. Les faits répondent. Si des peuples déchirés par les « factions » ont accepté de s'unir contre un oppresseur commun sous la direction d'un jeune chef..., de livrer de durs combats, d'accepter des sacrifices tels que la dévastation même de leurs plus belles provinces, c'est qu'ils ont été, ne fût-ce que pour un instant, soulevé par un sentiment auquel le terme de patriotisme doit s'appliquer, sinon les mots n'ont plus de sens. »

Nous venons de mentionner quelques traits du type physique, moral et intellectuel des Celtes. Nous n'en retiendrons que peu de choses en ce qui concerne les Séquanes, car il serait osé de vouloir préciser lesquels de ces traits les caractérisent plus particulièrement.

D'ailleurs, n'oublions pas que les jugements des auteurs anciens peuvent s'appliquer aussi bien aux Germains qu'aux Gaulois, et, que, d'autre part, ils les ont formulés en dépeignant différentes tribus celtiques, les louanges prévalant largement sur les attributs péjoratifs dont ils revêtaient en général leurs appréciations de la morale et du niveau intellectuel de ces peuples. (1)

Il s'agirait maintenant de rechercher ce qui est resté dans le caractère des gens de chez nous, des qualités et des défauts que les auteurs anciens leur ont prêtés. Sans prétendre, comme l'affirme un éminent contemporain, qu'en nous plaçant devant un miroir nous y verrons apparaître un Gaulois, on peut cependant discerner des traits de caractère, relevés par les anciens, qui semblent bien s'être perpétués dans la descendance de nos lointains ancêtres de Séquanie. Polybe a prétendu que chez les Gaulois, « la passion bien plus que le calcul et la raison règle tout en souverain arbitre ».

Assurément, de telles considérations se vérifient chez les naturels de notre petit pays, surtout dans nos campagnes, où la pénétration d'éléments étrangers a été négligeable par suite de leur rapide assimilation.

Qu'on pense, par exemple, avec quelle virulence se manifeste la passion politique dans les compétitions électorales; avec quelle violence réagissent nos gens dans les joutes où s'affrontent les opinions contraires ; avec quel emportement les parties s'enguirlandent à la barre de nos prétoires, avec quelle rudesse s'injurient des voisins que mettent aux prises de minces intérêts divergents, avec quelle furie les partenaires d'une discussion d'auberge s'invectivent et en viennent aux mains, déclenchant souvent des rixes sanglantes, origine de haines irréconciliables.

---

1) Les qualités de cœur et d'esprit des Gaulois ont été diversement appréciées par leur auteurs grecs et latins : les uns vantant leur nature morale, leur sens affiné de la droiture et de la justice, les autres, au contraire, les dépeignant comme des esprits peu sensés, incapables de s'élever à des conceptions quelque peu supérieures à leur fruste nature.

Mais, où les jugements paraissent mieux converger, c'est quand ces auteurs célèbrent leur art de parler avec habileté et aussi le talent de leurs bardes, à composer et à chanter des poèmes épiques qui émerveillent leurs auditeurs. Cette facilité d'éloquence, cette propension à extérioriser ses sentiments par la chanson, se manifestent encore chez nous. Il n'est que d'écouter parler dans leur patois les gens de nos villages et de constater aussi leur plaisir à chanter nos vieux airs du terroir, pour reconnaître en eux d'authentiques descendants des Gaulois.

Si la nature impulsive des Gaulois les poussait a des actes de brutalité, elle se manifestait en revanche par une spontanéité à accomplir de nobles actions, où le courage, l'abnégation, devenant du pur dévouement pour les causes justes, pouvaient aller jusqu'au sacrifice de la vie.

Diodore, Tite-Live, Cicéron, — César aussi — vantent leur hospitalité, leur bienveillance à l'égard des étrangers, leur générosité envers les miséreux, leur grandeur d'âme en présence de l'adversité s'abattant sur des innocents.

On retrouve ces traits chez les authentiques descendants des Séquanes, dans les régions de notre Jura où n'a pas sévi le brassage avec des éléments abâtardissants des vertus de la race primitive. Là, comme toujours, se manifestent des sentiments qui dénotent la pérennité des caractères originaux et qui se traduisent, encore de nos jours, par des gestes qui font le plus grand honneur à leurs auteurs. Il n'est que de rappeler les actes de spontanée et inépuisable charité et de fraternelle assistance dans l'épreuve, témoignée aux populations des contrées limitrophes, exposées aux maux les plus cruels durant les deux guerres mondiales.

On trouvera sans doute très osé l'essai tenté de démontrer qu'il coule encore du sang gaulois dans les veines de nos contemporains, descendants présumés des Séquanes établis dans nos régions, en exposant ce qui, dans le caractère de nos gens, peut être taxé de survivance des aspects généraux sous lesquels les anciens ont décrit au physique et au moral nos lointains précurseurs.

Serait-il plus facile de retrouver, dans ce qui survit de la langue ou des dialectes des Celtes immigrés dans la Gaule, des preuves plus convaincantes de la transmission à travers les âges de reliques du langage celtique ; c'est ce que s'efforce de faire la linguistique, contrôlée par la sémantique.

De ces traces du langage séquanais, identifiées dans notre français et dans nos patois régionaux, quelques traits de la civilisation des Celtes et de leur histoire pourront être sans doute rétablis.

La linguistique formule quelques principes se dégageant des traces qu'ont laissées les idiomes gaulois.

1. Tout objet portant un nom celtique fut évidemment en usage chez ces peuples.
2. Toute idée dont l'expression celtique a subsisté appartenait sûrement au fond intellectuel des Celtes.
3. Tout peuple dont le nom est formé de mots celtiques est vraisemblablement celte.

4. Tout lieu dont le nom s'explique par les langues celtiques a nécessairement été occupé par les Celtes qui l'ont dénommé. (1)

Il faut cependant s'aider d'un critère discriminatif pour établir avec quelque sûreté l'appartenance d'un mot ou d'une expression aux anciens dialectes de la Gaule ; c'est de rechercher dans les langues celtiques encore vivantes, gaëlique (parlé en Ecosse et en Irlande), et bretonne (Bretagne et Pays de Galles) les formes et les mots communs. La comparaison des deux groupes permet de déterminer les caractéristiques du langage ancien des Celtes de la Gaule, à l'époque où ce langage ne s'était pas encore scindé en deux rameaux distincts.

Le champ des problèmes que pose ainsi la linguistique celtique est extrêmement vaste et les travaux d'érudition qui en traitent extrêmement nombreux. Il n'est que de consulter la volumineuse bibliographie qu'a dressée J. Déchelette dans la *Revue de synthèse Historique* (tome III, p. 30-59), ou encore la *Bibliographie générale des Gaules* de Ruelle pour se faire une idée du domaine immense qu'embrassent ces questions.

Pour ce qui est des rapports du langage celto-gaulois des Séquanes avec notre parler actuel, seule pourrait les établir solidement une investigation scientifique approfondie.

A titre d'exemple, nous nous contenterons de noter quelques dénominations, quelques expressions transférées à travers vingt siècles de l'ancien gaulois à notre idiome actuel, sans subir d'altérations qui les rendissent méconnaissables.

Les dénominations que nous allons citer sont recueillies en majeure partie dans les marches ajoulotes, montbéliardaises, belfortaines et alsaciennes.

Remontent-elles au vieux celtique ou à des dialectes régionaux de ce parler primitif ? Il serait bien difficile de le dire, dans l'état actuel de nos connaissances linguistiques.

C'est surtout dans la toponymie de ces régions que nous rencontrons le plus de ces vocables.

Voyons quelques exemples :

Bar, la montagne, a donné *breu* ou *bre ;* nous connaissons dans le Montbéliardais le *Mont-Bart ;* dans le Jura, *Montbreux, Breugat,* etc.

Lanum, la plaine. Ainsi *Mediolanum* désigne Milan et Saintes ; on admet que Milandre peut aussi en dériver.

---

1) G. Dottin. Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.

Cumba, la combe, désigne, dans nos marches, des centaines de vallons, de dépressions allongées.

Vabra ou *Chod* ou *coat,* la forêt, le bois, se rencontre dans *Les Vaivres.*

Chaumont (en patois, *Tchamont), Montcovet,* etc.

Diva, la source et *Var,* l'eau sont à l'origine de nombreuses désignations.

Ainsi Diva a donné *Doue* ou *Dou ;* la Doue est une source de la rivière qui arrose le vallon de Glay ; Dou est le nom primitif du Doubs, désigné sous les Romains par *Aldua Dubis, Dubbius,* ou *Duvium.*

Men, la pierre, le roc, le rocher que nous connaissons dans *dolmen, menhir,* se trouve dans *Lomen* (la Lomène), *Varmen* (ici accompagné de *Var)* désigne une source près d'un rocher — lieu-dit de Courtemaîche. —

Varieux, Varruz, varoille, sont marqués par des venues d'eau.

Nantos, la vallée et son cours d'eau, a donné naissance aux nombreux *nants.*

Brogilum, le pâturage, se retrouve chez nous dans le *Breuil,* synonyme de pâquis, pâturage.

Balma, la baume, la caverne ; s'est conservé dans les nombreuses *Bâmes.*

Marga, la marne, employée pour marner les champs ; *glissomarga,* la glaise.

Juris, la joux ; Lajoux, Les Hautes-Joux. Est-ce l'origine du nom de la chaîne du *Jura ?* de celui de notre pays, *le Jura ?*

duno, dun, la forteresse ; la terminaison *durum* ou *dunum* marque une place forte. Ainsi *Epomanduodurum,* Mandeure ; *Solodurum,* Soleure ; *Sedunum,* Sion.

Remarque. Il faut noter qu'une dénomination du genre de *Le Lomont, La Lomène,* formé par l'article défini le, la, placé devant le nom Lomont, Lomène est une erreur. En effet, Lomont renferme déjà l'article patois *Lo,* c.-à-d. *Le.* Primitivement, on disait *Lo Mont ;* il y a eu ultérieurement contraction de l'article et du nom en *Lomont,* et ceux qui ignorent le patois ont écrit Le Lomont. Même explication pour La Lomène. *Lo Mène* ou plutôt *Lo Men* signifie le roc, la roche. Par contraction et changement du masculin en féminin, on a fait « l'hybride » La Lomène.

On notera aussi que des dénominations telles que : Les Essapeux, Les Eschaimés ; Les Eschiouses, qui figurent au cadastre, comportent l'article *les* parce que l'on a méconnu le fait que Essapeux, Eschaimés, Eschiouses sont déjà des contractions de la préposition *es,* forme dialectale de *aux,* avec le nom *Sapeux* ou *Chaimés* ou *Chiouses.*

Les remarques précédentes sont à prendre en considération toutes les fois que l'on veut tenter d'établir l'étymologie d'un lieu ou d'un terme de notre région.

A propos d'étymologie, combien n'en a-t-on pas donnée de Porrentruy ! La cause en est, certes, au nombre considérable de variantes que le nom revêt dans les actes. Trouillat et Quiquerez en citent une trentaine ; nous en avons relevé vingt dans les matricules de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, où figure l'origine des étudiants bruntrutains qui s'y sont inscrits aux XVIme et XVIIme siècle. (1) Or en considération de toutes ces variantes et du fait qu'en patois le nom de Porrentruy se dit Poéraintru et même Boéraintru et en allemand Pruntrut et Bruntrut, nous estimons devoir nous rallier à l'étymologie déjà envisagée par Quiquerez, à savoir que dans ce nom il faut distinguer deux parties, la première *Poren* ou *boren* ou *brunner* dérive de *born* qui signifie fontaine, en vieux français *bouné,* en patois *bené ;* la seconde *tru* ou *drut* ou *drud* s'identifierait avec le gaulois *drud,* druide, sorcier, génie, en patois *genaz.* Ainsi Porrentruy signifierait « Sources des sorciers » comme Creux-Genaz ou Creux-es-Genaz signifie « Creux des sorciers ».

L'étymologie de *Pont-de-Roide* (autrefois Ste-Marie-de-Châtel) révèle une double origine de ce nom composé. Pont vient du latin *pons* et Roide du celtique *ritu,* le gué. En effet, il y avait en ce lieu un seuil rocheux — encore visible — qui permettait de passer le Doubs à gué. On construisit par la suite un pont, à proximité de ce gué, et la localité prit le nom de Pont-de-Roide. Mais le ruisseau qui vient se jeter dans le Doubs, près du gué et le village qu'il arrose ont conservé le nom de Roide.

La vie matérielle des Gaulois, leurs occupations, l'habitation, le vêtement, la parure, ont fourni aux anciens des sujets d'observation plus précise. Nous avons ainsi plus d'éléments de comparaison avec ce qui paraît avoir subsisté de leurs occupations et de leurs coutumes en nos régions.

Les populations gauloises vivaient dans des villages sans murailles se composant de huttes ou de petites maisons construites en maçonnerie d'argile sans chaux, ou en pisé et en bois. A demi souterraines, leur sol est en terre battue. La toiture de paille laissait passer une cheminée. Elles étaient le prototype de nos vieilles maisons rurales dont il subsistait encore de nombreux exemplaires dans nos villages d'Ajoie, il y a une cinquantaine d'années.

---

1) Voir Actes de la S. J. E. 1930 ; Lucien Lièvre : Une grande fortune privée de la principauté de Bâle, au commencement du XVIIme siècle.

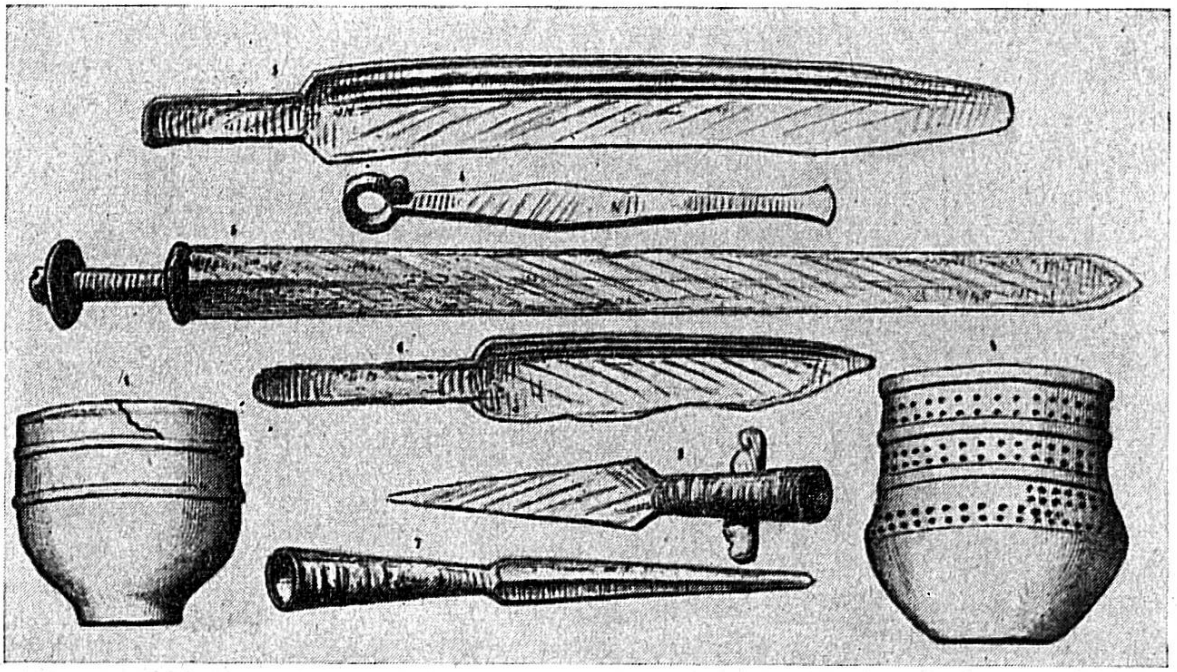

Armes, vases de l'époque des invasions barbares. Les armes sont en fer ; les vases en terre noire assez grossière

Dans ces maisons rustiques logeaient de grandes familles. Le mobilier était plus que sommaire, quelques sièges autour d'une table, des couchettes de paille ou de feuilles sèches, parfois des peaux de bêtes occupaient toute la place disponible.

Dans sa belle étude : « Mœurs et coutumes aux Franches-Montagnes », M. J. Beuret-Frantz a donné un tableau de la maison primitive de cette région et de son ameublement qui montre bien la survivance de l'habitat gaulois chez nous.

« L'habitation très pauvre, couverte en bois (bardeau) comportait une pièce unique, avec une ouverture au-dessus. Par cette ouverture venait la lumière et s'échappait la fumée de l'âtre. C'est là que vivait la famille en compagnie des bestiaux et des volailles. C'est dans cette cheminée que l'on séchait le blé et que l'on pendait la viande pour la fumer. »

« Parfois la maison est très basse, et il est nécessaire de descendre deux ou trois marches pour pénétrer dans les pièces habitées... Cette habitude d'avoir sa demeure ainsi en terre s'explique par le fait que nos ancêtres cherchaient à s'abriter contre le froid. Ces mêmes maisons avaient des toits à quatre et même cinq pans. »

En Ajoie, mêmes constatations ; les toits de paille descendaient si bas, que les petites fenêtres ne prenaient jour qu'avec peine par-dessous.

« Les lits ne connaissaient pas encore le luxe des matelas ; on couchait sur des paillasses, des feuilles de hêtres, de maïs, sur de la paillette ou simplement sur la paille. »

Les auteurs anciens nous ont laissé des renseignements suffisants sur le vêtement des Celtes. D'après Diodore, les Gaulois portaient des tuniques bigarrées de diverses couleurs, des pantalons qu'ils appelaient *bracata* ou *braies ;* avec des agrafes ils attachaient à leurs épaules des *saies* rayées, d'une étoffe à petits carreaux multicolores épaisse en hiver, légère en été. En outre, ils avaient un manteau, le *sagum,* en laine de mouton. Ce sagum s'attachait sur l'épaule droite par une fibule (broche, épingle de sûreté). Les Séquanes tissaient une épaisse couverture désignée par le vocable grec *andromi.* Parfois, on adaptait au sagum le *cucullus,* sorte de capuchon. Les chaussures gauloises étaient des sandales *(soleleae)* qui laissaient à découvert le dessus du pied ; on les attachait avec des cordons ou des lacets de cuir. Chez les femmes, la jupe, la *gonella* (en patois goéné) constituait l'essentiel du vêtement.

On retrouve chez nous les traces de ces vêtements primitifs, encore en usage à la fin du siècle dernier, dans nombre de nos villages agricoles, naturellement avec les modifications intervenues au cours des siècles.

Le goût des Gaulois pour la parure avait frappé les anciens. On a trouvé de nombreux colliers en Gaule. Ce sont des torsades en or, en argent ou en bronze. Les *torques* se portaient au cou, surtout par les guerriers. On a recueilli aussi des ceintures en or et en bronze, des plaques d'or rondes avec une bosse au centre.

Les soins de propreté chez les Gaulois étaient assez minutieux. Il paraît qu'on leur doit l'invention du savon.

De toute ancienneté l'agriculture fut l'occupation des habitants de notre pays. Aux temps néolithiques déjà, ses occupants récoltaient des céréales et en tiraient leur farine et leur pain.

En Séquanie, l'économie rurale avait atteint, à l'époque où César la visita, un haut degré de développement.

Appuyé sur les descriptions des *Commentaires* et sur les textes des auteurs anciens, Quiquerez brosse un tableau suggestif de la situation très prospère de l'agriculture dans nos contrées.

« Une partie du Jura était couverte de riches moissons ; elle nourrissait des chevaux très estimés, des troupeaux de porcs, dont la viande salée fut ensuite portée sur les marchés de Rome; des moutons nombreux fournissaient des laines recherchées par les Romains. Le lait et les viandes fraîches ou salées concouraient avec les céréales pour former la nourriture des Séquanes et de leurs voisins. »

Ferdinand Lot complète ce tableau :

« Comme de nos jours, la partie cultivable du sol connaissait deux principaux régimes d'exploitation : les champs fermés, les champs ouverts.

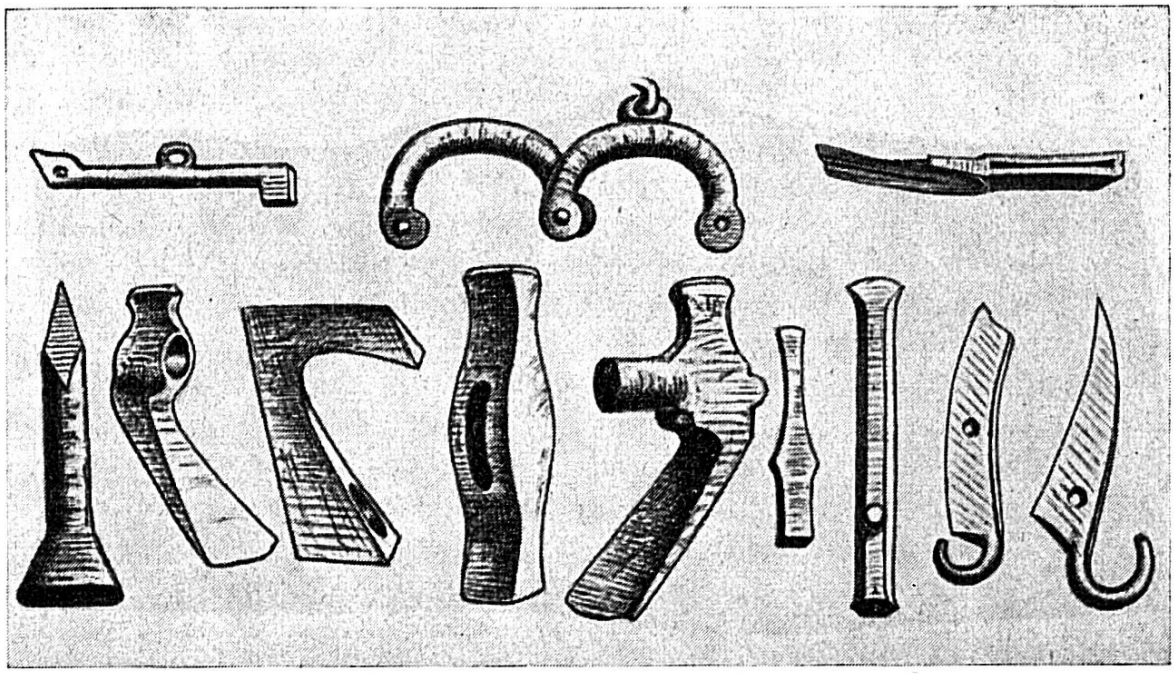

Divers objets trouvés à Mandeure ; période gauloise et gallo-romaine

Dans le premier... l'habitat des cultivateurs est dispersé ; chaque famille vit repliée sur elle-même, sur son domaine clos par des haies ou des arbrisseaux. Dans le second, les champs sont ouverts ; le sol est partagé en longues et étroites bandes parallèles. Le finage villageois est réparti en trois zones ou soles de culture par le système de rotation triennale.

Ce système qui ménage la nature du sol... s'est prolongé jusqu'au 20e siècle. Il renaît aussitôt que les circonstances ne permettent pas l'emploi d'engrais naturels ou artificiels.

Le système de rotation triennale imposait aux cultivateurs une rigoureuse solidarité : il faut effectuer en plein accord les mêmes cultures en la même zone, semer, labourer, herser, moissonner en même temps. Les cultivateurs se groupent donc en villages. »

L'unité agraire est l'arpent, *arepennis* ; on laboure au moyen de la charrue, *carruca,* qui est d'invention gauloise et qui possède un *coutre*. C'est probablement aussi nos ancêtres gaulois qui eurent les premiers l'idée de la munir de roues. »

Ces exposés de Quiquerez et de Lot nous présentent un état de choses en matière d'agriculture que nous reconnaissons parfaitement, car peu de changements y avaient été introduits durant près de deux millénaires.

C'est la mécanisation de l'exploitation agricole qui a transformé depuis une cinquantaine d'années cette branche essentielle de notre économie régionale jurassienne.

L'une des branches de l'activité paysanne qui a cependant prévalu chez nous, au cours de cette longue période, est l'élevage du cheval. Nous avons vu que les Séquanes possédaient déjà à Epomanduodurum un centre de dressage du cheval de guerre et un marché de chevaux.

Nous allons voir quelle place importante le cheval occupait alors dans la vie des tribus gauloises et pourquoi nous pensons que son élevage en Séquanie peut être considéré comme le point de départ de l'élevage pratiqué dans les parages du Doubs.

Camille Jullian note : Le cheval de guerre est devenu un organe de combat. Les mots de « chevalerie » et d'« aristocratie », de « cavalier » et de « noble » passent non peut-être pour synonymes, en tout cas pour inséparables. Quand les monnayeurs voulaient symboliser la marche à l'ennemi, c'est presque toujours un cheval qu'ils représentent : le coursier galopant, conduit par une force divine, voilà l'image de la Gaule en état de guerre. Cette prééminence militaire de la cavalerie se constate, à très peu d'exception près, chez tous les peuples du monde gaulois... Nulle population de l'antiquité n'a mieux compris quelle force, à la fois brutale et réfléchie, est constituée par l'accord intime du cheval et du cavalier. La valeur de la cavalerie celtique, homme et monture, venait d'habitude jalousement gardées, d'exercices continus et d'habiles sélections. Les chevaux étaient de superbes animaux. On se plaisait à les former pour des conversions, des voltes et des passes élégantes et régulières : l'art de les dresser et de les manœuvrer fut poussé si loin, que plus tard l'armée romaine empruntera à la langue celtique quelques termes de l'école du cavalier. Le cheval gaulois semble une bête intelligente de manège et de parade autant que de combat... Il a, comme son maître, de l'élan, de la tenue et de la forme ; il manque un peu de fond, tout comme lui ; il ne possède pas cette force de résistance, cet entêtement solide des chevaux germains ou transrhénans : bêtes laides et disgracieuses, qui auront souvent raison des escadrons gaulois dans les rencontres de la frontière.

*
* *

Un fait admis par tous les historiens concerne l'élevage d'une race de chevaux superbes, élevage pratiqué surtout et de façon intense dans cette région de la Séquanie que nous étudions.

César déjà, ses successeurs ensuite, y recrutaient la cavalerie qui, rapidement, joua un rôle considérable dans les armées romaines.

Les Séquanes excellaient dans le dressage des chevaux de guerre ; mais ils les entraînaient aussi aux travaux de la cam-

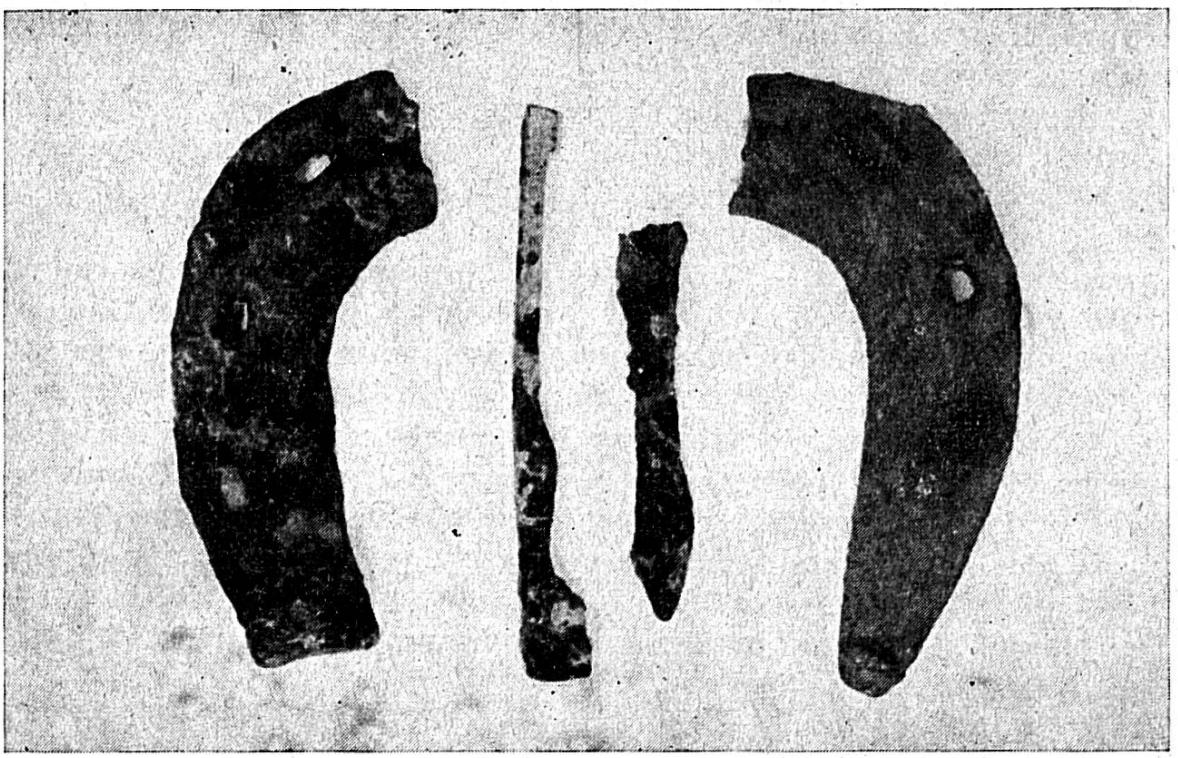

Objets trouvés lors de la découverte de la voie antique de « Sur la Croix » : 2 fers à cheval ; 1 pointe de flèche ; 1 objet non déterminé

pagne, auxquels se livraient la majeure partie des hommes et des femmes des tribus, durant les périodes où celles-ci étaient sédentaires.

A quoi tenaient les hautes qualités de la race chevaline de ces régions ? Certes, à la nature du sol jurassien, essentiellement calcaire, autant, peut-être, qu'au régime auquel étaient astreints ces animaux, vivant en pleine nature, ne connaissant guère l'écurie et la crèche.

Sans doute que cette race primitive est à l'origine des chevaux de chez nous qui offrent d'ailleurs tant de ressemblance avec leurs nobles et lointains ancêtres gaulois.

Réserve faite, bien entendu, de la question de savoir, si ces chevaux étaient ferrés à clous et à trous, et si ce mode de protection du sabot, ainsi que pense Camille Jullian, (1) est une

---

1) Camille Jullian, en note, ajoute : « Ici se pose la question si controversée de la ferrure des chevaux gaulois : On admet d'ordinaire aujourd'hui, et avec beaucoup de vraisemblance, que l'usage de la ferrure a pris naissance en Gaule ; cf. dans des sens divers : Nicard, « Les Anciens ont-ils connu la ferrure à clous » ; Mém. de la Soc. des Ant. de Fr. XXIX, 1869 ; Duplessis « Etude sur l'origine de la ferrure du cheval chez les Gaulois ». Mém. lu à la Sorbonne en 1866, Arch. 1867, Quicherat, Revue des Sociétés savantes Vs. VI a 1873 II, de Saint-Venant, « Anciens fers à chevaux », Bourges 1902. (Mém. de la Soc. des

trouvaille gauloise. Mais ça, c'est une autre histoire, que nous nous garderons bien d'aborder.

En attendant que plus ferrés que nous délient ce nœud gordien, rappelons que déjà, le nom gaulois de Mandeure, en abrégé Manduo, porte le préfixe *Epo* abrégé d'*Epona,* du grec hippos, le cheval. Ce nom évoque la déesse de la race chevaline, en grande vénération à Mandeure. Ajoutons qu'en cette ville un temple fut élevé au héros mythologique Castor, gloire de l'art équestre, dont nous retrouvons en St-Georges — Equitum patronus — la noble réplique chrétienne.

Edouard Clerc n'hésite pas à déclarer : « Au milieu des mœurs et des institutions romaines, je ne sais si dans la Séquanie il resta rien du caractère national, que la passion toujours dominante des Séquanais pour les chevaux, qui figurent sur toute leurs médailles, et cette habitude dans l'équitation dont Mandeure avait tiré son nom, Epomanduodurum signifiant la ville où l'on dresse bien les chevaux... »

*

Nous renonçons à exposer ici le chapitre palpitant d'intérêt des survivances religieuses et folkloriques, d'origine celtique, dans nos contrées primitivement séquanaises.

Elles s'y manifestent par la célébration de certaines fêtes, par l'observation de certains rites, de certaines coutumes, par l'attachement aux traditions transmises de génération en génération.

Elles se perpétuent dans les croyances encore très enracinées en des êtres doués de pouvoirs surnaturels, fées, génies, sorcières, etc., ou aussi dans une foi aveugle à l'efficacité de certaines pratiques, invocation, intercession, incantation, recours aux « secrets » par des voyantes, des médium, des devins, des fakirs, bref, des oracles de tout accabit. La divination par le marc de café, certes, rappelle celle qui reposait, chez les druides, sur le vol des oiseaux, sur les entrailles des victimes, sur les vertus magiques des plantes.

Tout cet ensemble de survivances du druidisme a fait l'objet de si nombreuses dissertations, qu'il nous paraît oiseux d'en reprendre ici, même très sommairement, le commentaire. Le sujet nous paraît avoir été traité presque jusqu'à épuisement.

Ant. du Centre XXV ; etc.) Voir surtout : Salomon Reinach : Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales au château de St-Germain — 2 vol. 1926.

III

La domination de Rome dans la Gaule
Pénétration de la culture romaine en Séquanie

Mandeure, centre régional de rayonnement de l'impérialisme romain

Procédés de propagande pour assurer l'assimilation des Séquanes

Les résultats : gains réalisés et pertes subies au cours de la longue période de romanisation de nos ancêtres

Avant d'aborder la longue période de la vie de notre pays qui s'identifie avec la vie romaine installée sur nos confins, à Mandeure, où elle s'épanouit magnifiquement, nous avons passé en revue les différentes étapes franchies par nos ancêtres celto-gaulois, les Séquanes, depuis leur arrivée dans la Gaule, jusqu'à leur établissement permanent dans nos régions jurassiennes, où ils s'organisèrent en « cité », selon les formes en harmonie avec leur civilisation.

Ce rapide examen va nous permettre d'orienter nos investigations en vue de discerner ce que la Séquanie a gagné à devenir romaine.

Tout d'abord, il saute aux yeux qu'à la faveur de deux siècles et demi de paix la Séquanie, comme les autres parties de la Gaule, réalisa dans différents domaines de remarquables progrès.

Sa prospérité matérielle, le développement de son économie publique, l'essor rapide des arts, des sciences et des lettres exercèrent une influence profonde et durable sur l'état social, moral et intellectuel des populations soumises par César et romanisées par ses successeurs. A cet effet, les vainqueurs adoptèrent une politique nettement constructive, inspirée de la volonté d'assimiler rapidement les tribus conquises, en les faisant participer activement à la vie nationale. Ils s'attèlent résolument à cette tâche ardue au début, tout en faisant preuve de compréhension pour les croyances, les traditions, les mœurs, les coutumes des Celtes.

Très adroitement, ils attirent à eux les Gaulois, en exécutant d'utiles travaux publics, routes, ponts, canaux, ports, aqueducs qui améliorent considérablement les conditions d'existence et facilitent les échanges commerciaux entre les tribus et avec l'étranger.

La création de villes romaines permit au peuple gaulois de se familiariser avec les conditions attrayantes de la vie urbaine, agrémentées par des réjouissances et des plaisirs de tous genres, imités de ceux qu'offre Rome à son élite : spectacles au théâtre, jeux aux amphithéâtres et au cirque, cérémonies dans les temples, revues militaires, processions cortèges par les rues, réunions mondaines dans les établissements de bain et les thermes où s'exhibent les athlètes et les « reines de beauté » régionales.

Toutes ces choses se rencontrent à Epomanduodurum, ville nouvelle, établie au pied d'un oppidum celtique, on ne sait au juste à quelle époque. Les fouilles exécutées (1) jusqu'à ce jour n'ont pas réussi à éclaircir ce point de son histoire, ni à fixer le rythme de son accroissement et de son embellissement par la construction d'édifices dont on a retrouvé les fondations, et de l'exécution de travaux publics et d'édilité indispensables à la prospérité de la ville.

De sorte que le champ des découvertes reste largement ouvert aux organes qui assument actuellement la tâche — combien délicate — de procéder à des investigations réunissant toutes les conditions que la science archéologique impose à de telles entreprises.

En attendant que ces explorations rationnelles du sol où fut établie la Cité atteignent leur but, nous allons rappeler brièvement les descriptions que donnent les auteurs les plus compétents de la cité romaine de Mandeure, à la lumière des découvertes antérieures qui leur ont paru plus que suffisantes pour en tirer par déduction un tableau qui donne une haute idée de sa grandeur et de sa splendeur.

Tôt après la conquête de la Séquanie par César, la vieille cité celtique d'Epomanduodurum avait revêtu tous les caractères d'une ville romaine importante. A en croire ses historiens, elle était très étendue, populeuse et oppulente. Elle couvrait une aire de plus de 4 km², le Doubs la partageait en deux parties inégales, la ville orientale sur la rive droite, la ville occidentale sur la rive gauche.

Une voie romaine de première classe y passait, (2) allant de Besançon à Kembs, sur le Rhin. Grâce à sa configuration, le site

---

1) Exécutées en 1548, 1581, 1596, 1615, 1718, 1780, 1786, 1820, 1829 et 1835. Selon les architectes Morel-Macler et Wetzel, les fouilles, dirigées presque toujours dans le but d'en recueillir quelques objets précieux, n'ont eu pour résultat qu'une destruction plus complète de ce qui avait échappé aux ravages des barbares et aux injures du temps. D'ailleurs, il n'y aurait pas la dixième partie de ces ruines qui ait été explorées avec assez de profondeur et d'intelligence.

2) Nous avons vu précédemment qu'aux époques paléolithique, néolithique

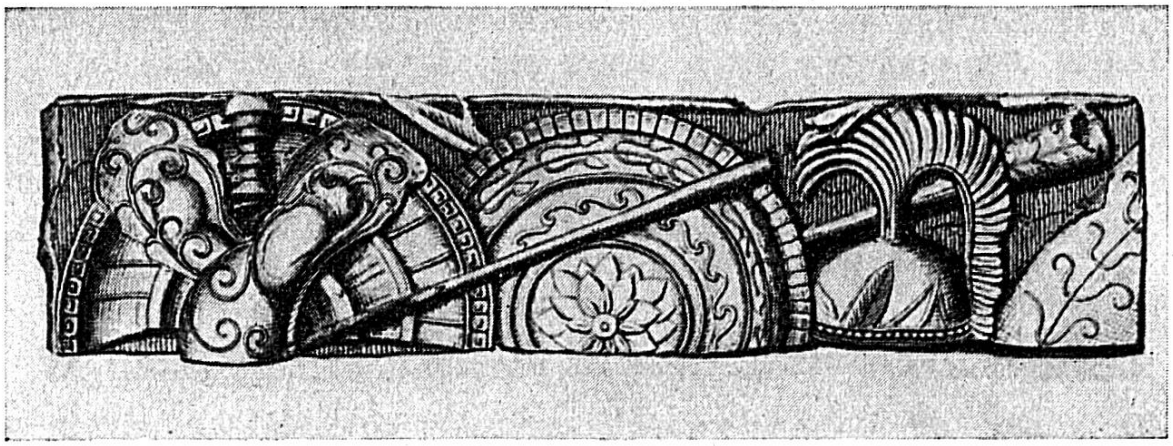

Mandeure : Fragment de l'Arc de triomphe

de Mandeure était tout désigné pour en faire une place militaire, elle devient donc bientôt le siège d'unités importantes, détachements ou légions, qui contribuèrent puissamment au développement général de la cité.

D'autre part, elle se développait comme centre de commerce et comme siège d'une administration civile régionale.

Elle acquit rapidement de nombreux privilèges, accordés par les empereurs, qui l'élevèrent au rang de municipe romain avec toutes les prérogatives afférentes à ce titre.

On conçoit que la localité vit croître rapidement sa population, sa prospérité économique et ses richesses. Toutes ces circonstances contribuèrent à stimuler les autorités pour un urbanisme inspiré de l'exemple de Rome. C'est alors que furent édifiés, comme dans les grandes cités de l'Empire, des aqueducs, des bains publics, des temples, des palais administratifs, un théâtre, des places de sport, etc.

---

pour le moins, nos régions étaient sillonnées de pistes que les Helvètes, les Rauraques entretinrent ou améliorèrent de leur mieux. A ces peuples celtiques remonte d'ailleurs la dénomination « **caminos** » de ces chemins qu'ils pratiquaient avec leurs fameux charriots. D'ailleurs c'est aussi par le mot celtique **leuca,** la lieue qu'ils évaluaient les distances. Les chemins les plus fréquentés aboutissaient parfois à un cours d'eau sur lequel ils établissaient un pont en bois désigné par le terme **briva** ou **roto.**

Quant aux Romains, ils avaient une grande variété de chemins ou de **voies, viae.** On distinguait les voies militaires et les voies vicinales. Parmi les premières: la **via reggia** ou **basilica** ou **pretoria** ou **consularis** ou **equestris** ou **publica,** qui étaient de grandes routes, des chaussées larges de douze à seize pieds, pavées ou couvertes de dalles sur des lits de pierre ou de gravier — voies ferrées. — Quant aux voies privées ou vicinales elles portaient différents noms: **agraria, campestris, rustica, domestica, vicana ;** elles servaient d'intermédiaires entre les voies importantes, ou elles desservaient des localités voisines ou encore les différentes portions du territoire du **pagus.**

On ne manqua pas non plus de construire des ponts sur le Doubs, d'équiper le port établi sur cette rivière, alors très importante comme voie de trafic en relation avec la Saône et le Rhône.

La cité s'orna également de monuments à la gloire des empereurs, tels que portes triomphales, colonnes militaires et nombreuses statues disposées sur les places publiques.

Toute cette magnificence valut à Mandeure d'être élevée par les premiers empereurs au rang de cité de second ordre.

Avec les Antonins, elle acquit celui de Cité de premier ordre. C'est sous leur règne qu'elle atteignit à l'apogée de sa splendeur.

Cette splendeur n'empêcha pas Mandeure d'être détruite une première fois par un général romain qui voulait la punir pour avoir adhéré à un usurpateur de la dignité d'empereur.

Elle fut reconstruite puis détruite à nouveau. On ne connaît d'une façon précise ni les auteurs de ces destructions, ni les dates des reconstructions.

De tous les monuments de Mandeure, celui qui brava, dans une certaine mesure, la furie des destructeurs, fut le théâtre. Cet édifice fait l'objet des fouilles actuelles qui s'étendront certainement à d'autres portions de ses ruines.

En Ajoie, et plus spécialement en Haute-Ajoie, la renommée de la grande cité gallo-romaine s'est perpétuée, transmise de génération en génération par les traditions qui s'y rattachaient et qui conservaient ainsi très vivants les souvenirs de toutes les merveilles monumentales qui ornaient cette opulente place militaire de l'antiquité.

D'ailleurs, les relations étroites qui unirent notre petit pays à Mandeure durant toute la période qui va de l'établissement du christianisme jusqu'à l'aube du XIXme siècle, assurèrent la survivance de l'unité raciale dérivant d'une commune origine celtique. Séquanais nous étions, Séquanais nous restâmes, malgré toutes les modifications intervenues au cours des siècles et qui, plus ou moins artificiellement, menaçaient de rompre cette unité.

Nous avons, dans l'ensemble de l'économie de nos régions limitrophes : organisation sociale, activité rurale, habitations campagnardes, une preuve de cette unité d'origine. Le folklore en est également une éloquente expression : us et coutumes, fêtes et traditions, chants, musique et danse, enfin idiomes populaires (patois), tout a jailli d'une même source.

Adolescents, nous entendîmes souvent nos grand-pères et grand'mères parler avec admiration de cette ville si mystérieusement belle et grande, qu'était l'antique Epomanduodurum et des vicissitudes par lesquelles elle passa pour déchoir au rang de petit village mi-campagnard, mi-industriel.

Mais les trouvailles d'ustensiles et d'outils anciens, d'objets

d'art remarquables, de bijoux, de médailles, de monnaies surtout, qui avaient lieu constamment dans toute l'enceinte de la cité disparue, rendaient présents à l'imagination les temps de sa splendeur.

Parmi les monuments retrouvés de la Mandeure romaine, citons entre autres :

les temples (3 découverts)

1. *de Castor et Polux.* Pas de données précises sur ce temple dont l'existence fut révélée par une inscription sur une stèle votive.

2. *de Jupiter Ammon.* Les ruines de ce temple ont livré une inscription gravée sur une table de marbre et plusieurs fragments de colonnes très riches en éléments sculpturaux.

3. *de Neptune.* Découvert en 1784 et 1785. Vaste construction de seize mètres de longueur. Murs de 1 ½ m. de largeur en moellons échantillonnés, revêtus en marbre blanc et bleu, avec corniche en marbre blanc, au-dessus peintures à fresques aux vives couleurs. Six pièces y furent découvertes, pavées en mosaïques sur mortier. On y trouva des vases entiers, à bas-reliefs, des médailles de bronze de grand module, à l'effigie d'Antonin le Pieux, la pierre aux sacrifices, etc.

les Bains

Les Bains de *Muraille-Bourg.* Explorés en 1594, 1783 et 1825. Splendide monument comprenant de nombreuses pièces pavées en mosaïque, revêtues de panneaux de marbres éclatants (dons de Flavius Catullus).

Le chauffage des bains s'effectuait par le moyen de fours en briques placés sous les salles, (1) de cuves en plomb d'où partaient des tuyaux du même métal qui distribuaient l'eau dans toutes les installations. On n'a plus recueilli de traces intéressantes de ces bains. Après l'incendie qui les a détruits, leurs restes ont servi vraisemblablement à la reconstruction de la ville.

Les Bains de *Courcelles.* Découverts en 1929 par Morel-Macler, ils offrent de très nombreux vestiges d'un établissement magnifique, probablement propriété d'un riche Lucullus. On y reconnut une pièce centrale (apodyptère) parée de marbre blanc et d'ardoise ; une autre, le Tepidarium, avec gradins

---

1) Dans la plupart des cités gallo-romaines, les conquérants établirent des maisons de bains chauds, sur le modèle des **Thermes de Caracalla,** à Rome. C'est ainsi qu'à Paris, l'antique Lutèce, de somptueux bains accueillaient la haute société de l'époque, là où se voient encore, de nos jours, les vestiges du « Palais des Thermes », à proximité du Musée de Cluny. Un édifice similaire, moins luxueux, s'élevait non loin de là, sur l'emplacement de l'actuel Collège de France.

revêtus de marbre blanc, de lambris en marbre veiné rouge et cimaise en marbre blanc ; une troisième, le frigidarium, revêtu de pierre jaune polie et de stuc de différentes couleurs.

Enfin on mit au jour l'hypocauste et l'étuve (lanconium, caldarium).

Dans les « Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard », Cl. Duvernoy a rendu compte de la découverte faite au cours des fouilles qu'il dirigeait personnellement, d'une curieuse bâtisse non mentionnée par les précédentes descriptions de l'antique Epomanduodurum.

Il s'agit d'une *enceinte elliptique* dont le grand axe mesurait 117.80 mètres et le petit 110.70 mètres. Elle était constituée par un mur épais de 80 cm. à la base se rétrécissant deux fois à l'intérieur. Ce mur se composait de 34 pans coupés se raccordant entre eux par un pilastre en saillie formant une demi-colonne ronde. Des portails ou terrasses se faisaient face, l'un du côté de la rivière, l'autre du théâtre et donnaient accès à l'intérieur.

A l'intérieur, un béton en pierres concassées, de 52 m. de long sur 14 m. de large, formait l'avant-corps d'un édifice placé en arrière. La longueur de cet édifice, y compris les 14 mètres du béton, était de 65 m. 80 et la largeur de 52 m., égale à la longueur du béton. De chaque côté, au nord et au sud, s'élevait un mur à 3 m. de distance. A cela, il faut ajouter deux constructions qui paraissent avoir été des demeures particulières. On découvrit dans l'enceinte, outre des pièces de sculpture et le perron en béton, des petites clochettes, au nombre de 200 à 300, des monnaies, les unes gauloises, les autres romaines des premiers empereurs, 314 des premières et 600 de celles-ci, dont une vingtaine en argent.

Cet édifice est trop vaste pour avoir été une maison particulière, aussi l'auteur de la découverte le regarde-t-il comme l'emplacement d'un *marché aux chevaux*.

Cette découverte projette une vive clarté sur le problème si palpitant d'intérêt que pose la ville gallo-romaine comme cité de première importance pour l'élevage, le dressage et le commerce de chevaux.

Vu le nombre des constructions annexées à la halle du marché, il est probable que ce complexe de bâtiments servait également d'entrepôt pour l'emmagasinage des grains (grenette) et d'autres denrées, et comme bureau de douane, dépôt des postes, etc.

*

La domination romaine sur la Gaule dura cinq siècles. Après sa soumission par César, elle ne connut plus que quelques troubles et quelques révoltes au cours du 1er siècle, révoltes cependant

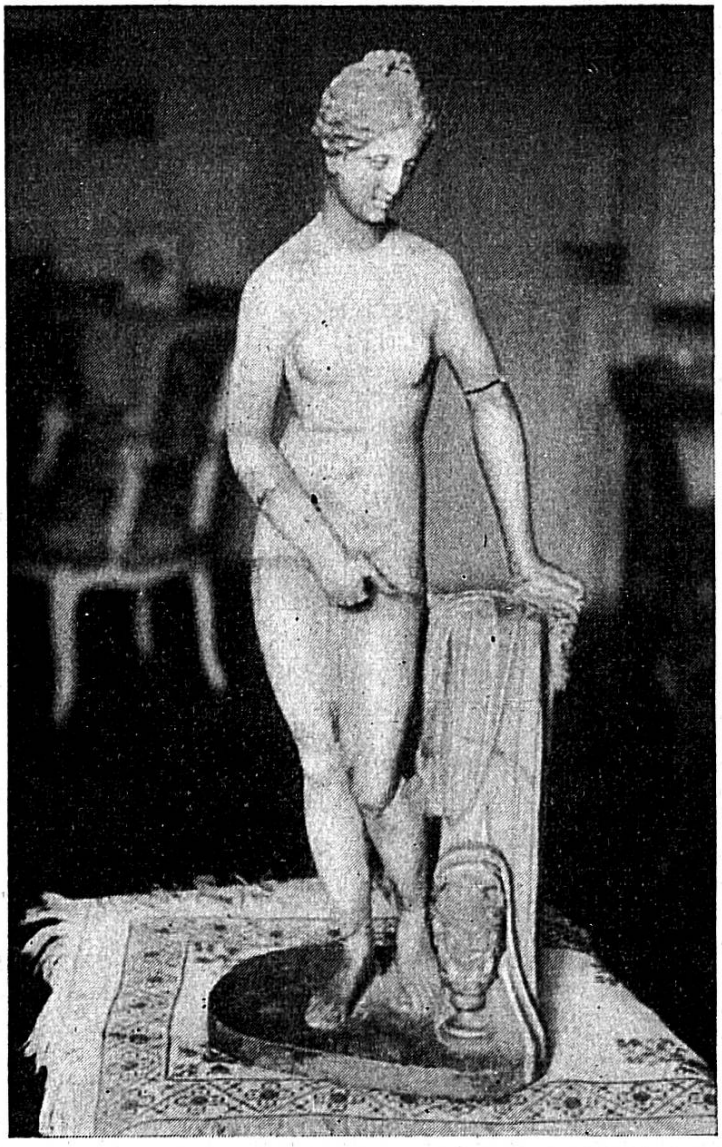

La Vénus de Mandeure, marbre appartenant à la famille Feltin-Nizole à Grandgourt

significatives, car elles se produisirent en de nombreux points du pays et même sur ses confins ; après ces soubresauts d'indépendance ou de désobéissance, le ralliement à Rome devient définitif. Les Gaulois, d'ailleurs, sont pénétrés plus qu'ils ne pensent de l'esprit romain. Ils ont été gagnés à une civilisation qui satisfait surtout les classes supérieures, l'élite des « Cités ». Les classes laborieuses n'ont pas perdu au change, depuis la substitution de l'autorité de la loi romaine aux coutumes barbares imposées par les druides. (1)

Rappelons à ce sujet le manifeste éloquent, adressé par Céréalis à toute la Gaule et prononcé devant les représentants des Trévives et des Lingons, que Tacite rapporte en entier comme un chef-d'œuvre de diplomatie souple et habile. Nous dirions : trait de génie... de génie latin.

---

1) Tacite : Historiae 1. IV. c. 73-74.

Ce discours-manifeste atteste l'estime en laquelle Rome tient les Gaulois considérés comme des citoyens de la « Cité » au même titre que les peuples amis sans aucune discrimination. (1)

Ce titre de citoyen romain flattait par dessus tout les Gaulois, qui le recevaient comme consacrant leur admission dans l'ordre de la civilisation méditerranéenne.

« L'édit de Caracalla, de 212, conférant le titre et les avantages de la cité romaine à tous les habitants libres de l'Empire ne fit qu'homologuer une situation de fait. A cette date, il y avait beau temps que la Gaule se sentait romaine et rien que romaine. »

Dans ces conjonctures, l'application aux Gaulois des lois et des coutumes de l'Empire est toute indiquée. « N'étant qu'une partie d'un vaste ensemble, la Gaule ne saurait être séparée de cet ensemble, l'Empire romain, dont les destinées sont les siennes. » (2)

Le résultat essentiel de cette assimilation intégrale se solde par l'adaptation graduelle des Gaulois à la discipline qui régit le monde romain.

Cette adaptation se solda elle-même, au cours des ans, par une adoption pleine et entière par les générations montantes des concepts qu'elle postulait. C'est là sans doute l'un des faits qui marquent le plus nettement la transformation réalisée dans la masse de la nation qui a cessé d'avoir un idéal propre pour l'adapter aux conceptions « normalisées » du peuple souverain.

C'est aussi par l'école et par la langue que Rome a atteint ce but. La fusion s'est réalisée par une mutation de langage qui entraîna une modification profonde de la façon de penser et de sentir, bref une modification de la mentalité.

L'établissement du bilan de la Gaule au bout de cinq siècles de domination romaine comporte donc des gains manifestes, mais en regard desquels des pertes non moins évidentes doivent s'inscrire : celle de la liberté, celle de l'indépendance politique, celle de l'initiative dans les questions les plus variées de l'administration, de l'économie publique et privée, etc.

D'autre part un abaissement de la moralité, un amollissement par suite d'une existence facile ainsi que de jouissances matérielles chargées de séduction, de vices et de corruption, s'est insinué dans la complexion de ces hommes rudes et a entraîné le fléchissement de leurs vertus.

On peut conclure avec Ferdinand Lot : « Rome a transformé l'âme de nos ancêtres sans user de violence, par le seul attrait

---

1) Tacite : Jadis, les Gaulois se sont signalés dans leurs guerres ; mais la mollesse est venue avec le repos et ils ont perdu à la fois la bravoure et la liberté.

2) Ferdinand Lot.

Mandeure : Un groupe laraire symbolysant Epomanduodurum Curieuses figurines posées sur le piédestal

de sa langue, de ses lettres, de son art, de ses lois. Des horizons nouveaux se sont ouverts à leurs yeux éblouis et jamais plus ils ne sont revenus vers le passé.

Ce qui n'a pas changé, c'est le caractère. Mais il y a plus encore. Qui sait si l'effort plusieurs fois séculaire de la langue française pour se dégager de la phraséologie latine, qui si longtemps l'a étreinte comme une pieuvre, ne révèle pas le génie propre de notre esprit ?

Qui sait si nos révolutions politiques, littéraires, esthétiques, ne sont pas autre chose que le bouillonnement de notre fonds celtique, se faisant jour, en dépit du temps, à travers la croûte de la latinité.

Afin de montrer à quel point se réalisa l'assimilation des Gaulois à la civilisation romaine, nous donnons, d'après l'éminent historien Lot, quelques passages de l'éloge qu'adresse à Rome un Gaulois, Rutilius Namatianus :

« Ecoute, reine si belle d'un monde qui est à toi, ô Rome admise au nombre des astres ! Ecoute, mère des hommes, mère des dieux. Tes temples nous rapprochent du ciel. Nous te chantons, nous te chanterons tant qu'il plaira au Destin. Nul vivant ne peut t'oublier. Autant ensevelir le soleil dans un oubli impur que de laisser échapper de notre cœur l'hommage qui t'est dû puisque partout où atteignent tes rayons tu étends tes bienfaits, jusqu'aux bornes où l'Océan enserre la Terre de ses flots. Phébus dans son orbite roule pour toi. Chez toi se lèvent, chez toi se couchent ses coursiers. Les sables embrasés de la Libye n'ont pas retardé ta marche. Défendue par ses glaces, l'Ourse ne t'a pas repoussée. Aussi loin que la Nature vivante s'étend, d'un pôle à l'autre, aussi loin s'est étendue ta vertu (valeur). Aux diverses nations, tu as donné une même patrie. Ils te résistaient et ils ont gagné à ta domination. En offrant aux vaincus le partage de tes propres lois, tu as fait du Monde la Cité (vers 46 et suiv.) Tes justes guerres ne sont pas suivies d'une paix arrogante (vers 66). Si tu règnes, tu mérites encore plus de régner. Tes exploits dépassent les plus grands. Dénombrer les trophées, monuments de ta gloire, autant vouloir compter les étoiles. Relève le laurier sur ton front, son frais feuillage rajeunira, ô Rome, ta chevelure sacrée. Que la couronne d'or de ton casque lance des rayons, qu'un feu inextinguible jaillisse de l'umbo doré de ton bouclier. L'oubli total doit effacer un sinistre épisode. Ferme la plaie par le mépris. L'adversité t'a préparé de grands succès et les feux du couchant annoncent ceux du Levant. Ce qui ne peut être submergé remonte d'un élan accru. Incliné, le flambeau reprend sa force. Courbée à terre, tu n'aspires que mieux au ciel. Propage tes lois qui vivront dans les siècles. Seule, ne redoute pas le fatal ciseau, bien que à 1160 années écoulées tu ajoutes une 9e. Les temps futurs ne te fixent pas de limite. Tant que subsistera le globe, tant que le Ciel supportera les astres, tu vivras. Ce qui détruit les autres empires affermit le tien. La loi de la Renaissance, c'est de puiser une force dans le malheur. »

IV

Le christianisme en Séquanie

C'est au temps de la domination romaine que remontent les premières tentatives d'évangélisation des régions de la Gaule dont nous relevions. On ne peut cependant pas en fixer avec précision la date. Il est possible que le premier évêque de Lyon saint Pothin (Pontinus) (martyrisé en 177, sous Marc-Aurèle) en assuma déjà la mission.

Mais on admet généralement que son successeur St Irénée vint le premier annoncer la parole de Dieu aux Séquanes et aux Rauraques. Il introduisit la célébration de la Sainte-Cène et de la Communion. Comme on ne dispose pas d'églises en ces pays encore en plein paganisme, les réunions des chrétiens ont lieu dans des maisons particulières ou en pleine nature. La vie des premiers adhérents au christianisme est inspirée des sentiments les plus purs de la foi, de l'espérance et de la charité. Ils réalisent l'union des témoins du Christ, dans une fraternité digne des temps héroïques que marque la propagation de la doctrine de l'Eglise, de l'enseignement des apôtres et de leurs disciples. Epoque héroïque en effet, par les interventions répétées de la Providence, les miracles les plus impressionnants : les illettrés parlent spontanément toutes les langues, d'autres prophétisent les événements à venir, des malades sont guéris, des morts ressuscités, des malheurs menaçants conjurés.

La croyance aux vérités éternelles détermine chez les néophytes un courage surhumain. Mépris du danger, besoin de s'affirmer, mysticisme extatique qui leur rend le martyr agréable pour leur sanctification, l'accession à l'éternel bonheur pour ceux qui subissent la mort pour la glorification du Christ, le Sauveur.

Pour Mandeure et la région qui l'environne, on ne peut assigner d'autres apôtres que les Burgondes. Mais les Burgondes étaient ariens. Et, jusqu'à la fin du sixième siècle, cette hérésie dompté peu à peu n'était pas éteinte tout à fait.

A Mandeure, le christianisme n'avait pas seulement à lutter contre l'hérésie, mais encore contre le paganisme, ses idoles et ses mœurs qui ne pouvaient se résigner à lâcher pied.

Le monde flotta longtemps encore, avec une grande liberté, entre le paganisme et le christianisme. (1)

---

1) Au 4e siècle, les Allamans s'étaient établis dans la Séquanie et une partie de la Rauracie y apportant leur paganisme. Refoulés par les Francs et les Burgondes, ils s'étaient peu à peu mélangés à ces tribus et nous trouvons précisément en Ajoie au Ve siècle le point de contact entre ces trois peuples barbares, Allamans, Francs et Burgondes mêlés probablement aux anciens habitants de la contrée, Rauraques et Gallo-romains.

On sait actuellement, à la suite des fouilles opérées dans les cimetières barbares d'Ajoie, grâce surtout aux remarquables trouvailles faites dans le cimetière de Bourogne, que les tribus qui occupaient alors les rives du Doubs, de Besançon à Montbéliard et de l'Allaine avaient un degré de culture assez élevé qu'atteste le cachet artistique de leurs armes et de leurs bijoux.

En réunissant les documents trouvés dans ces nécropoles, où apparaissent les croix grecques et latines, on a pu, assez sûrement, établir que les Allamans étaient païens, les Burgondes et les Warachs, ariens, les Francs, catholiques depuis le baptême de Clovis. Les ariens, ainsi que l'affirme Nicet de Trêves, avaient des églises et des basiliques ; leur culte était sensiblement le même que

« Je vous le demande, écrit Salvien, s'il arrive qu'il y ait des spectacles un jour de fête, où trouve-t-on le plus de chrétiens ? Est-ce dans l'église ou au théâtre ? »

« La vieille corruption du monde païen survivait au monde païen lui-même. »

C'est dans les immenses forêts et les gorges profondes du Doubs et de l'Allaine que l'erreur et la corruption s'étaient retranchées et se maintenaient avec le plus d'opiniâtreté. Mais, sur nos contrées, moitié chrétiennes, moitié ariennes ou païennes venait de se lever toute une génération de saints. Ce sont, au sixième siècle, saint Fridolin, puis saint Imier, né à Lugnez, l'apôtre du Jura, — au septième siècle, saint Colomban, saint Ursanne, saint Wandrille, saint Gall, saint Eustaise, saint Desle, saint Germain et saint Randoald, — au huitième siècle, saint Léger et sainte Odile, puis saint Dizier et saint Rainfroi, et au neuvième siècle saint Maimbœuf. Nous n'insisterons pas sur les faits, bien connus de l'évangélisation de nos contrées par ces apôtres zélés, animés du feu sacré, qui y ont marqué leur passage par la fondation de monastères, l'édification d'ermitages, la conversion des populations encore plongées dans l'idolâtrie et la superstition.

Parmi ces moines venus d'Ecosse ou d'Irlande, saint Dizier et saint Maimbœuf exercèrent sur notre région d'Ajoie une action particulièrement féconde, si l'on en juge par le culte durable qui leur fut rendu en notre Ajoie, après leur martyre qu'ils subirent aux portes de notre petit pays.

Saint Dizier, (2) selon la légende, serait arrivé, au cours de ses voyages d'évangélisation, dans les parages de Bure, dans le *pagus Algaudensis*. S'étant arrêté près d'un petit oratoire, il instruisit les gens, accourus pour le voir, de la doctrine, de l'Eglise. Comme il faisait très chaud, il demanda à boire à une jeune, pieuse femme nommée Pomponia. Elle s'excusa de ne pouvoir le désaltérer, car la sécheresse avait tari toutes les fontaines. Elle lui offrit cependant le peu d'eau qu'elle conservait en un vase. Le saint homme ayant prié et béni le vase, celui-ci se remplit

---

le culte catholique. Les lithurgies se ressemblaient beaucoup. Les différences portaient surtout sur le baptême, sur les formules trinitaires, sur le fait que le culte arien se célébrait non en latin, mais dans la langue nationale de chaque peuple. Il semble bien que les boucles de fer plaquées d'argent recueillies au Cras-Chalet près de Bonfol par le Dr Boéchat et où se trouve figurée la scène biblique de **David dans la fosse aux lions,** soient la première manifestation de la religion chrétienne dans cette région du Jura au Ve siècle, après l'invasion des Barbares. On voit d'ailleurs apparaître peu à peu des représentations chrétiennes, la croix surtout, que nous révèlent les fouilles de Bourogne indiquant manifestement la présence d'établissements ariens ou catholiques dans la contrée.

2) D'après les Bollandistes : **Acta sanctorum.**

jusqu'à déborder et chacun put boire à sa soif. A la vue d'un tel miracle les spectateurs glorifièrent Dieu et crurent à la parole de son envoyé.

Au moment de quitter ces lieux, l'évêque Dizier remit à son diacre *Rainfroi* ses vêtements sacerdotaux et les vases sacrés utilisés pour la célébration de la messe. A la vue de ces richesses, quelques malfaiteurs qui se trouvaient là se concertèrent pour les tuer et les dépouiller. (Ces choses se passaient entre les années 720 et 725.)

Arrivés à un endroit qui depuis s'appela *Croix,* les voyageurs firent halte. Dizier étendit les branches d'un jeune arbre en forme de croix et, en présence de ce signe improvisé de notre rédemption, il se prosterna en prière et ordonna à ses compagnons d'en faire autant.

Il adressait des encouragements à ses compagnons, lorsque les impies se précipitèrent sur eux, tuèrent d'abord saint Rainfroi, blessèrent mortellement saint Dizier et légèrement leur serviteur.

Avant d'expirer, le saint évêque dit à son domestique de se rendre au petit oratoire dédié à St-Martin et de prier les fidèles qu'il venait de quitter de recueillir leurs corps pour les y ensevelir.

Le serviteur, guéri miraculeusement, exécuta sur le champ l'ordre de son maître ; il vécut longtemps encore. Grandidier *(Histoire d'Alsace)* rapporte que « ce domestique avait nom Willibert ; il est probable que le village de *Villars-le-Sec,* voisin de ceux de St-Dizier et de Croix, lui doit son nom ».

De temps immémorial *St-Dizier* est un lieu de pèlerinage très fréquenté par les populations des paroisses environnantes et par de nombreux étrangers.

Dans l'église se trouve une pierre en forme de tombeau, percée d'une ouverture par laquelle on faisait passer les personnes atteintes d'aliénation mentale et d'autres maladies nerveuses, pour obtenir leur guérison. Une immersion dans la source qui jaillit au Val de St-Dizier complétait le traitement.

L'église de St-Dizier, autrefois abbaye royale, où reposaient les corps de saint Dizier et de saint Rainfroi, (1) transférés plus tard dans l'abbaye de Murbach, est de beau style gothique.

Saint *Maimbœuf* ou *Maimbod,* né en Ecosse (Fuit B. Maimbodus, vir illustris et magnificus natione et habitu Scotus), vint au IXe siècle en France pour visiter les tombeaux des illustres missionnaires, ses compatriotes de « l'Ile des Saints » et y ranimer le flambeau du christianisme. Parvenu dans l'Elsgau,

---

1) Cf. Trouillat : Monuments, T. 1, page 172.

il y fut accueilli avec bienveillance par un seigneur qui le reçut dans son château de Mandeure.

Il visitait, dans la région, les lieux illustrés par ses prédécesseurs dans l'apostolat chrétien, lorsqu'il fut assailli, à *Froidefontaine,* non loin de Bourrogne, par une bande de brigands qui infestait ces parages. Après l'avoir impitoyablement martyrisé pour le voler, ils fouillèrent ses vêtements, sans découvrir le moindre objet à emporter. Frappés instantanément de folie — châtiment de leur crime — ils s'enfuient en hurlant, jetant l'alarme dans tout le voisinage.

Des fidèles, accourus de *Dampierre-les-Bois,* où Maimbode était venu auparavant prier dans l'oratoire dédié à St-Pierre, trouvèrent le corps inanimé du saint martyr qu'ils inhumèrent dans cet oratoire. Dieu ne tarda pas d'y manifester la sainteté de son serviteur par de nombreux miracles. Le comte de Montbéliard, impressionné par ces faits, demande que ses reliques soient transportées dans l'église de son château, demande accueillie par Béranger, alors archevêque de Besançon. L'église de Montbéliard, qui jusqu'alors avait été sous le vocable de St-Pierre, porta depuis le nom de St-Maimbœuf.

Vers 1140, le comte Thierry II fonda le chapitre de Saint-Maimbœuf qu'il dota magnifiquement. Il reconstruisit l'église du château, érigée en magnifique collégiale dont la dédicace donna lieu à des manifestations solennelles, auxquelles assistèrent un grand nombre de seigneurs et de prélats entre autres Humbert, archevêque de Besançon, Etienne, évêque et cardinal de Metz, Ortlieb, évêque de Bâle, etc.

Saint Maimbode devint le patron de toute la contrée environnante et il fut également en grande vénération dans notre pays de la Haute-Ajoie plus particulièrement. (1)

On en rencontre la preuve jusqu'à la dénomination de certains lieux-dits comme c'est le cas à Bure, par exemple.

En relevant dans ce village les noms de lieux, nous avons rencontré celui d'une « Combe Semin Bœuf », inscrit au plan cadastral par des géomètres de langue allemande, et dont l'origine paraissait inexplicable.

Mais, en interrogeant les personnes âgées de cette localité, dans notre patois, elles nous dirent que cette combe s'appelait

---

1) Les légendaires du Moyen Age, qui ont écrit des Vies des saints, ne se sont souvent pas bornés à rapporter simplement les faits. Ils les ont accompagnés de circonstances invraisemblables et de fictions dans l'intention de les embellir et de leur conférer un intérêt accru. Mais les éléments fabuleux ainsi introduits ont suscité une méfiance justifié chez les commentateurs de ces « vies » qui ont rejeté purement et simplement ces contes romanesques, jusqu'à contester l'existence même du personnage qui en est l'objet.

en vieil idiome local « Combe Sïn Mïnbüe). La situation de cette parcelle aux confins du pays de Montbéliard nous fit bientôt comprendre qu'il s'agissait en réalité d'une « Combe Saint-Maimbœuf», dénomination témoignant des bonnes relations de voisinage entretenues avec le comté de Montbéliard, de toute antiquité.

Plus populaire encore que tous les saints dont nous venons de rappeler les mérites, objet de la dévotion la plus profonde et de la vénération des fidèles, toute animée d'une vraie affection, *saint Martin,* le grand thaumaturge, jouit chez nous d'une glorieuse renommée. Non seulement d'innombrables églises lui sont dédiées de par le monde entier, mais des fêtes religieuses et des réjouissances publiques sont organisées pour commémorer les vertus éminentes de l'évêque de Tours, sa bonté rayonnante, son inépuisable charité.

Dans le Comté, dans l'Elsgau, dans notre Ajoie surtout, ces festivités se développent sur plusieurs jours fériés, autour du 11 novembre. Elles créent entre le Montbéliardais et sa capitale d'alors, Mandeure, d'une part, et le pays de Porrentruy, d'autre part, des liens de fraternité qui ne se relâcheront pas jusqu'au jour où les querelles religieuses du XVIe siècle viendront les rendre beaucoup moins étroits.

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails sur les divers aspects qu'a revêtu le message chrétien dans nos régions. On trouvera dans une quantité d'ouvrages spéciaux des exposés très complets d'un sujet qui eut une influence considérable sur la formation spirituelle et morale de nos populations et qui a marqué d'une empreinte profonde l'âme de notre race.

L'action du christianisme sur les populations de l'ancienne Séquanie fut très lente à se faire sentir dans les débuts, mais elle se révéla dans la suite d'autant plus fructueuse, ainsi que nous aurons encore l'occasion de le montrer en relatant l'évolution politique et sociale de notre peuple au cours de son histoire.

V

Mandeure et le Pays d'Ajoie au fil de leurs destinées depuis la fin de l'empire romain jusqu'à nous

Le Dr Henri Joliat, dans un *Essais sur l'archéologie et l'histoire du Jura bernois,* paru dans les « Actes de la Société jurassienne d'Emulation », année 1937, cite l'opinion de plusieurs

auteurs qui ont traité la question de la délimitation des territoires occupés par les tribus gauloises dans notre Jura avant et après leur soumission à Rome :

« Suivant les recherches historiques les plus consciencieuses, nous dit Trouillat, la circonscription politique gallo-romaine a servi de règle et de base à la circonscription ecclésiastique. »

« Les divisions de l'Empire, écrit L. Blondel, ont été adoptées par l'Eglise ; au territoire des cités antiques sont venus se superposer les évêchés ; au périmètre des domaines des villes, les paroisses ; aux lieux de culte, les sanctuaires chrétiens. Ces règles ne souffrent que peu d'exceptions. »

« Les territoires des peuples gaulois, lisons-nous dans H. Hubert sont devenus ceux des civitates et des pagi des pays de la Gaule romaine ; ceux-ci sont devenus nos évêchés, nos bailliages, dont le nom est peut-être celtique. »

Mais, à ces données lapidaires, il est indispensable, pour l'objet qui nous occupe, de préciser la dépendance qui marqua les relations de la région séquanaise du Jura avec Mandeure, dès l'établissement du christianisme sous Constantin le Grand, puis au cours de la domination bourguignonne et de la domination franque.

Nous suivons pour cela l'exposé de l'abbé Bouchey :

Le premier royaume des Burgondes se signale par l'introduction d'un nouveau régime administratif basé sur de nouvelles divisions territoriales. C'est sous leur domination qu'apparaissent une série de dénominations concernant les *pagi* qui, sous la domination gauloise et germanique, se classaient, suivant leur étendue, en *pagi maximi, majores* et *minores*. Ainsi, dans nos contrées jurassiennes, on trouvait les grands *pagi* des Séquanais, des Helvétiens et des Rauraques divisés en *pagi majores et minores*.

« Les nouvelles dénominations introduites par les Burgondes pour remplacer les anciens noms de Séquanie et de Rauracie furent celles de *Elsgau, Warasgau, Scoding* et *Adaous*. C'est ainsi que nos *pagi* empruntent à la langue germanique des dénominations nouvelles, en attendant que, sous la féodalité, ils prennent... le nom de duchés et de comtés. »

« Quant au commencement du cinquième siècle, s'écroula partout l'antique domination romaine, l'Alsace, étant tombée au pouvoir des Allemands, leur demeura soumise presque pendant tout le cinquième siècle et fit partie, avec la Souabe, du grand-duché d'*Alémanie*. Après la célèbre bataille de Tolbiac, elle passa sous le sceptre de Clovis, et les Francs lui imposèrent, avec son nom, une nouvelle constitution et de nouvelles dénominations territoriales.

« Ils la divisèrent en deux grands pagi, le pagus de nord ou de Nordgau, formé de la partie basse de cette province ou du département actuel du Bas-Rhin, et le pagus du midi ou Sundgau, formé de la partie haute, ou du département actuel du Haut-Rhin.

Le Sundgau, au moyen âge, embrassait toute la haute Alsace, c'est-à-dire tout le pays qui, sous la domination romaine, faisait partie de ce côté de la Séquanie. Ce pagus de Sundgau en renfermait d'autres plus petits. Il en est un qui en formait la partie méridionale et occidentale : c'est l'Elsgau, celui où se trouvaient Mandeure et Montbéliard.

L'Elsgau tire son nom de l'Allaine ou Allan, rivière qui baignait cette contrée du sud-ouest au nord-est. Il est connu par plusieurs chartes des huitième, neuvième et dixième siècles. Les limites en ont varié avec le temps. Dans le principe, il s'étendait dans la Rauracie et la Haute-Alsace. « L'Elsgau, dit M. Trouillat, est un des cinq cantons de la partie de la province séquanaise qui fut nommée comté de Bourgogne. Il comprenait, d'après Perreciot, ce que nous appelons encore le pays d'Ajoie, le comté de Montbéliard, une partie de l'ancien bailliage de Baume, et la portion du Sundgau alsacien qui dépendait du diocèse de Besançon. » Ainsi les seigneuries de Belfort, de Delle, de Porrentruy et de Delémont, les comtés de Montbéliard, de Ferrette et de la Roche, les baronies de Montjoie et de Granges, les possessions des abbayes de Lure et de Luxeuil, faisaient partie du comté ou pagus d'Elsgau. »

« Plus tard, l'Elsgau (1) fut scindé ; les chartes révèlent deux cantons de ce nom : l'Elsgau séquanais ou bisontin et l'Elsgau rauraque ou bâlois. Le dernier qui relevait de l'Evêché de Bâle comprenait le Sorngau, vallée de la Sorne ou de Delémont. Joint à la partie de la Haute-Alsace qui dépendait de l'archidiocèse de Besançon, il aurait formé une portion du Sundgau alsacien. »

Quant à l'Elsgau séquanais ou bisontin, il faudrait, d'après Perreciot et Trouillat, le regarder comme un démembrement du comté bourguignon de *Warasc*. Ce pagus ou comté d'Elsgau, dans son étendue primitive, renfermait quatre pagi d'un ordre inférieur. Or, comme nous l'avons déjà dit, à l'époque de l'établissement du christianisme, les divisions ecclésiastiques furent basées sur les divisions civiles : les limites de chaque diocèse furent celles de chaque grand pagus ou comté, celles des archidiaconés devinrent celles des pagis de second ordre (majores), et celles

---

1) Dans les anciens documents (chartes, cartulaires, etc.), l'**Elsgau** primitivement le bassin de l'**Allaine** (en France, l'**Allan**) porte différents noms : Ajoie - Ajoia - Alsgau - Alsgaudensis - Algaudia - Elsgau - Elsgaudia - Elisgaumium - Elisangium - Elsgouve - Elisgau - Elischouve - Elischowe - etc.

des décanats ou doyennés, celles des pagi du dernier ordre (minores). Ainsi, le grand pagus Vesontionensis ou diocèse de Besançon renferma cinq archidiaconés, formés de ses cinq pagi majores ou comtés d'Elsgau, Warasc, Scodingue, Amaous et Port, et chaque archidiaconé compta trois doyennés. Les doyennés de l'Elsgau furent ceux d'Ajoie, de Granges et de Rougemont.

« De ce qui précède, il résulte que le comté d'Elsgau appartenait ecclésiastiquement presque en entier, au moins pour les trois quarts, au diocèse de Besançon ; mais civilement, depuis l'an 500, il relevait entièrement du duché d'Alsace.

Tel est civilement et ecclésiastiquement le comté d'Elsgau, qui subsista sous ce nom du sixième au dixième siècle, avec *Mandeure pour capitale,* jusqu'à ce qu'il prît, après la ruine définitive de cette ville par les Hongrois, l'an 932, le nom de comté de Montbéliard ; en faisant l'histoire de Mandeure pendant ces quatre siècles, on comprend que l'on fait celle de l'Elsgau et, par le fait, celle des origines du comté de Montbéliard.

Lorsqu'a lieu l'invasion des Barbares, au IVe siècle, la région du Rhône, de la Saône et du Doubs est, de toutes les contrées de l'ancienne Gaule, la plus profondément pénétrée de la civilisation romaine et de la religion chrétienne.

Les Burgondes s'établissent dans cette contrée presque aussi romaine que l'Italie. Ils lui imposent le nom de Bourgogne qui lui restera. Mais à part ce vain témoignage de leur victoire, ils subissent l'action irrésistible d'une civilisation armée de toutes pièces et ne tardent pas à confesser leur infériorité.

Les Burgondes, dit-on à cause de leur ignorance, de leur inaptitude littéraire et surtout de leur mobilité d'esprit ne fondèrent rien de durable dans les pays policés des Séquanes et des Eduens.

Cependant, à en croire plusieurs auteurs, ils relevèrent Mandeure de ses ruines, comme ils reconstruisirent de nombreux villages des environs. (1)

Certes, ce Mandeure était bien déchu de la magnificence à laquelle Epomanduodurum était parvenue. Malgré ses avatars, la ville renaît, grandit et prospère durant les luttes qui mirent aux prises les rois d'Austrasie et de Bourgogne, au temps de saint Colomban et de ses disciples.

Après 110 ans d'existence, le premier royaume de Bourgogne disparaît. Le pays passe sous la domination franque. Mandeure se développe et, au septième siècle, cette agglomération a recon-

---

1) Le plus connu des rois Burgonde est Gondebaud. Il donna une sorte de constitution à son royaume, la **Loi Gombette,** qui remplaçait les coutumes barbares imposées par les druides.

quis une situation de premier plan. Elle est citée en effet par un géographe, « l'Anonyme de Ravenne » dans sa *Description de la Germanie supérieure,* comme ville importante avec Binzuntia (Besançon), Nantès (Montbéliard) et Portin (Pontarlier).

Le Mandroda (Mandeure) de ce temps ne compte pas moins de deux églises paroissiales sous les vocables de Saint-Martin et de Saint-Symphorien.

Les rois francs mérovingiens de même que ceux d'Austrasie et de Neustrie ne suppriment pas la nationalité des Bourguignons. Ils se contentent de faire administrer l'ancien royaume par des patrices, des maires de palais, des ducs choisis dans la race romaine et de condition noble. C'est ainsi que l'Elsgau, l'Ajoie d'alors, fut réunie au duché d'Alsace.

L'histoire ne tarit pas de louanges à l'adresse de plusieurs rois francs qui comblèrent de bienfaits les évêques de Besançon ainsi que les Abbayes de Luxeuil et de Lure.

Notre région, sous Dagobert Ier, roi d'Austrasie, aurait participé à ces libéralités envers l'Eglise et les monastères.

C'est à cette époque que Dagobert, visitant ses Etats, vint à Porrentruy, où, si l'on en croit une très ancienne tradition relevée par Perreciot, il épousa la belle et noble Ragnetrude ou Raintrude, dont il eut un fils, saint Sigebert.

Les rois d'Austrasie s'attachent l'Elsgau qu'ils font gouverner par les ducs d'Alsace, leurs parents.

Bobolène, l'auteur de la « *Vie de saint Germain* » nomme les trois premiers ducs de cette province : Gondonius, Boniface et Ethicon (Atticus).

Gondonius est le fondateur de l'Abbaye de Moutier-Grandval, dont saint Germain fut le premier Abbé.

Boniface, à son tour, fonde le monastère de *Munster* dans la vallée de Saint-Grégoire, près de Colmar.

Quant à Ehticcon, fils de Lendésius et petit-fils du roi Sigismond de Bourgogne qui avait épousé Berswinde, sœur de la reine d'Austrasie, il fit sa résidence préférée sur le Mont Hohenbourg, plus tard Mont-Sainte-Odile. Ses six enfants dont deux filles, sainte Odile et sainte Rosewinde, et quatre fils, ont illustré cette famille.

« Elle a donné un pape à l'Eglise, des prélats aux évêchés, des saints et des saintes aux monastères, des rois aux trônes de l'Europe et des princes aux pays de Mandeure et de Montbéliard.»

Le « *Pagus Alsgaudiensis* », le pays d'Ajoie, suit généralement la fortune du Duché d'Alsace et du Royaume d'Austrasie. Sous les successeurs de Dagobert, ce royaume avait été tantôt séparé de celui de Bourgogne, tantôt réuni sous le même spectre.

Sous les Carolingiens, ces royaumes et ces duchés viennent englobés dans leurs vastes Etats. Les anciennes limites furent

remplacées par d'autres lignes de démarcation en rapport avec les nouvelles circonscriptions administratives.

L'ancien Royaume de Bourgogne s'était vu enlever sa nationalité par Louis-le-Débonnaire qui substitua les *Capitulaires* à la *loi Gombette*. Les Etats avaient cessé de se réunir ; l'influence féodale commença à remplacer le régime démocratique. Les ducs durent céder leur poste à des princes et à des comtes de la famille de Pépin. Les abbayes devinrent des bénéfices dont disposèrent les rois. Les noms des familles romaines, les mœurs, les institutions des anciens temps s'effacèrent. Et la Bourgogne, restée la plus fidèle aux traditions de Rome, dut se soumettre aux coutumes venues de la Germanie et aux institutions créées par la dynastie carolingienne ».

Vers le milieu du VIIIe siècle, l'un des ducs d'Alsace, Robiac vint résider à Mandeure. Plus tard, un descendant d'Ethicon, le comte Boronius, s'installa également dans cette ville où il donna une charte publiquement, c'est-à-dire devant les Etats assemblés.

Mandeure y est désignée sous les noms de Castrum Manduorum ou Oppidulum Mandorum et de Civitas Mandroda.

Le pays de Mandeure et Montbéliard ne participe heureusement pas aux luttes fratricides que se livrent les descendants de Charlemagne dans la majeure partie des provinces françaises, au cours du IXe siècle, jusqu'à l'abandon par Charles-le-Chauve de son autorité royale à ses Grands-vassaux. En effet, *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise* (877) rendait les comtés et les duchés héréditaires. De puissantes lignées de hauts feudataires devenaient propriétaires de vastes territoires même de provinces entières. C'était l'inauguration en France du régime féodal.

La situation très troublée empira dès la déposition de Charles-le-Gros. Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, donna le signal d'un vaste ébranlement. Il se fit proclamer roi d'une partie de la Bourgogne et de la Provence, constituant ainsi le *Royaume de Bourgogne cisjurane*. Quelque temps après, Rodolphe de Stratlingen, duc de Rhétie, devenait, de la même façon, *roi de la Bourgogne transjurane*. Ces deux royaumes de Bourgogne, indépendants l'un de l'autre, s'efforcèrent de s'étendre le plus possible et d'agrandir leurs possessions. A ce sujet les historiens se demandent *si l'Elsgau faisait partie de l'un ou de l'autre de ces royaumes*. Cette question n'a pu être tranchée. Duvernois émet sur ce point litigieux l'opinion suivante : « Les historiens francs-comtois prétendent que la contrée de Montbéliard entra dans la composition du royaume de Rodolphe et que dès lors elle a toujours été de la mouvance féodale du comté de Bourgogne. D'autres auteurs, moins prévenus, conviennent néanmoins que Montbéliard retourna de nouveau sous le sceptre

allemand en 1032, pour y demeurer dès lors constamment réuni. D'autres enfin soutiennent que ce comté n'a jamais cessé de dépendre de la Germanie. La seconde et la troisième de ces propositions peuvent toutes deux être défendues par des faits qui se trouvent épars dans les écrits des contemporains. »

Les malheurs qui ont fondu sur cette région ne touchent d'ailleurs pas à leur fin. En effet, c'est durant le premier quart du Xe siècle qu'apparaissent les Hongrois, hordes sauvages venues de la Panonie. Ils fondent sur l'Allemagne, sur l'Alsace, sur l'Helvétie, sur la Bourgogne pillant et détruisant tout sur leur passage. Bâle est rasée au sol, Besançon réduite en cendres. Des centaines de localités partagent le même sort, Mandeure entre autres.

Déchue une nouvelle fois Mandeure devient un simple village du comté d'Elsgau qui va prendre le nom de Comté de Montbéliard. Son histoire durant trois siècles n'offre plus rien de bien saillant. Elle révèle cependant qu'en 1223 et 1257, les archevêques de Besançon ont acquis dans la *Prévôté* de Mandeure un certain nombre de propriétés. Ces acquisitions sont à l'origine du pouvoir temporel de ces prélats dans le Comté de Montbéliard. (1)

Déjà prince du Saint-Empire, ces hauts prélats vont prendre par surcroît le titre de Seigneurs de Mandeure, terre où ils possèdent un château. C'est en ce château de Mandeure que l'archevêque Hugues de Vienne reçut, en 1337, la veille de la saint André, de l'évêque de Bâle, Jean Senn de Münzingen nouvellement élu *le serment de soumission révérence et obéissance,* que ce prélat fit entre ses mains en sa qualité de suffragant. Il avait été dispensé « pour cette fois » de le prêter dans l'Eglise métropolitaine de Besançon.

Un autre fait qui met en relief les relations de notre pays avec Mandeure est exposé dans un manuscrit qui appartenait à J. Trouillat ancien maire de Porrentruy. Le voici :

L'abbaye de Saint-Ursanne, après avoir appartenu longtemps temporellement à l'Eglise de Bâle et spirituellement à celle de Besançon devint, au douzième siècle, église collégiale et fut annexée spirituellement aussi à Bâle. C'est en considération de cette concession des archevêques de Besançon que le chapitre de Saint-Ursanne fut astreint à délivrer à ces prélats, en leur château de Mandeure, chaque année bissextile, la curieuse redevance d'une chaudière et d'une pièce de toile. Cette dernière

---

1) Les possessions de l'Eglise de Besançon à Mandeure provenaient des libéralités des comtes de Montbéliard. Le comte Amédée, par la charte de 1257, lui donna la prévôté de Mandeure, c'est-à-dire, la souveraineté et la pleine juridiction sur tout le village ainsi que les rentes de 23 colonges ou domaines.

servant à confectionner un rochet convenable à la dignité archiépiscopale. (1)

Sur la fin du quinzième siècle, de grandes difficultés s'élevèrent entre le chapitre de Saint-Ursanne et l'archevêque Charles de Neufchâtel à l'occasion de cette prestation, vieille de 400 ans déjà. On finit par établir un règlement de cette redevance qui fut d'ailleurs acquittée, non sans peine jusqu'en 1784. Elle marque le soin jaloux avec lequel les Archevêques de Besançon maintenaient le principe de leur souveraineté sur l'ancienne portion de la Séquanie qui leur était échue, à l'origine de leur établissement sur le siège métropolitain, ainsi que nous l'avons exposé plus haut (voir page 194).

Au moment où Mandeure cède le pas à Montbéliard en qualité de capitale de l'Elsgau, c'est-à-dire vers le milieu du IXe siècle, il semble qu'une ère nouvelle va se lever, rejetant dans l'oubli les derniers vestiges des temps anciens.

Le Moyen Age, qui s'est déjà manifesté dans les institutions, va s'extérioriser dans les mœurs, les coutumes, les relations politiques et sociales. Un monde en gestation s'annonce par des manifestations significatives de l'état d'esprit qui hante toutes les classes, tous les milieux de cette société féodale.

Tout revêt le caractère de la force et de la violence, inspirées par la crainte d'un perpétuel danger.

Les contrées, dont la sécurité n'était troublée autrefois qu'en temps de guerre ou d'invasion redoutent les surprises et les embûches de toutes sortes.

Tout le centre de l'Europe est en pleine évolution, en pleine ébullition. Les villes s'entourent de murailles, les crêtes se coiffent de châteaux-forts, aux donjons inexpugnables, les maisons privées elles-mêmes sont autant de forteresses à tours et à crénaux. Dans nos contrées, les Vosges, le Jura se peuplent de places fortes, de châteaux-forts, de maisons fortes.

« A évoquer nos monts et nos campagnes hérissés de donjons, peuplés d'Abbayes devenues elles-mêmes des places fortes, de villes semblables à des gerbes de tours, on peut se représenter l'aspect pittoresque, mais singulièrement étrange et redoutable que présentaient nos contrées. »

C'est dans cette ambiance que Porrentruy (1283) et Montbéliard prennent rang parmi les cités.

On voit apparaître à Montbéliard une lignée comtale dont les origines font encore l'objet de controverses entre les historiens de la région. Nous n'avons pas à prendre parti dans cette discussion, mais à constater simplement que ces comtes vont

---

1) F. Chèvre : Histoire de St-Ursanne.

tenir, au temporel, la place de Mandeure dans ses relations avec notre Ajoie, tandis qu'au spirituel, nous relèverons, comme par le passé, de l'Archevêque de Besançon, seigneur de cette antique cité.

En maintes circonstances cette dépendance s'affirme. Les archives de Besançon, celles de l'ancien évêché de Bâle font état de faits qui témoignent de ces rapports très suivis. Citons par exemple le cas suivant qui fit l'objet d'une de nos publications dans les « Actes » de 1927.

Ils concernent la Visite de la ville de Porrentruy et du pays d'Ajoie par Monseigneur de Corinthe dans les terres de l'Evêque de Bâle le 24 septembre 1606.

Or, après avoir vu les églises du décanat rural d'Ajoie, Monseigneur de Corinthe, suffragant de l'Archevêque de Besançon, consacre encore quelques jours à celles de Delle, Montjoie et Mandeure. A cette dernière, il donne une large place dans le rapport qu'il remet à son métropolitain et à l'évêque de Bâle sur chacune des paroisses visitées. (1)

C'est vers la fin du quatorzième siècle qu'un événement **important mit le pays de Porrentruy et plusieurs villages d'Ajoie** dans la dépendance des comtes de Montbéliard. En effet, en 1386 l'évêque Imier de Ramstein engageait cette portion de l'évêché

---

1) **Mandeure**

Mandeure ou, comme certains se plaisent à l'appeler, Mandubium fut autrefois une cité très importante, comme l'attestent les ruines immenses de nombreux édifices, des statues de marbre, des pièces de monnaies de diverses matières et beaucoup d'autres souvenirs témoignant [litt. : exhalant un parfum de...] d'une glorieuse antiquité, que l'on découvre encore chaque jour, en fouillant le sol.

Mais maintenant Mandeure est réduite aux proportions d'un bourg. C'est un lieu fertile et agréable, situé au bord du Doubs, protégé par un château fort [litt. : citadelle, forteresse] remarquable, qu'ont parfois habité les Très Révérends Archevêques de Besançon.

En effet, le Très Révérend Archevêque de Besançon fut le chef et le maître temporel et spirituel suprême de ce lieu et il eut de nobles vassaux, qui avaient eu là leur château.

Le chapitre de saint Mambod (?) possède une bonne partie des biens temporels de la ville de Montbéliard, mais comme le comte de [Mont]béliard avait abandonné la foi catholique, qu'il avait chassé les chanoines et le clergé, et usurpé les biens de l'Eglise, il occupa même une partie du territoire qui s'étendait jusqu'au chapitre précité et, ce qui est à déplorer plus encore, après avoir acheté les biens des dits nobles, il s'est assujetti presque la moitié des habitants et les a forcés à quitter (?) l'église catholique. Chaque jour, parce que le comté de Montbéliard est contigu à cette terre, il usurpe beaucoup d'avantages, au préjudice de l'église de Besançon et du salut des âmes.

Là-même se trouvent environ soixante-dix familles dont quarante sont sous l'obédience du Très Révérend Archevêque et trente sous celle du comte hérétique, alors que toutes devraient reconnaître comme leur chef le Très Révérend Maître précité.

de Bâle au comte Etienne pour une somme de 11000 florins d'or.

Nous savons de quelle façon ces biens furent administrés, surtout sous le règne de sa fille, la comtesse Henriette.

Celle-ci était la fille du Preux Henri, héritier du Comte Etienne, et qui périt au cours de la croisade contre les Turcs, en 1396, sous les murs de Nicopolis.

La comtesse Henriette épousa Eberhard de Wurtemberg et c'est ainsi que le comté de Montbéliard passa à cette puissante maison d'Allemagne qui le conservera jusqu'à la Révolution.

Nous avons vu que sous les Capétiens s'était installée en France la féodalité. De grands feudataires avaient acquis le droit de disposer de leurs terres en faveur de leurs héritiers. Mais il existait par ailleurs un autre ordre de succession féodale. En Bourgogne il se réglait non par la pratique du droit d'aînesse, mais par celle du *partage*.

« A la mort d'un vassal, s'il laissait plusieurs fils, le fief était divisé. L'aîné, dit « chef partageur », représentait ses frères devant le suzerain et ceux-ci devenaient ses vassaux. A chaque génération, il se créait par conséquent de nouveaux degrés de hiérarchie féodale. La pyramide des hommages s'enrichissait de nouveaux échelons.

Par contre, la féodalité non hiérarchisée, celle des seigneurs dégagés de toute vassalité du fait de l'origine immunitaire de leur domaine, ne s'accroissait point, l'immunité étant chose du passé.

Ainsi, le nombre des seigneurs sans suzerain restait fixe, tandis que se multipliaient et pullulaient les seigneurs engagés dans les liens vassaliques. » (1)

C'est à cette époque que nous voyons surgir un nombre infini de gens de petite noblesse. Ces nobles récents ont pris généralement le nom de la terre qu'ils tiennent comme vassal et l'ont fait précéder de la particule. Ainsi à Mandeure, nous rencontrons dans le cours du treizième siècle une maison noble de Mandeure. On cite une Marguerite de Mandeure, une Alix de Mandeure et plus tard au quatorzième siècle un Gérard de Mandeure dit le Chopaz.

Dans le pays de Porrentruy apparaît aussi cette même petite noblesse : Il y a une famille noble de Porrentruy, une autre de Cœuve, de Rocourt, de Boncourt, d'Asuel, etc.

En ce qui concerne la grande histoire, les débuts du quatorzième siècle sont marqués par un événement d'une grande importance. *Eudes IV,* gendre, neveu et allié des rois de France *avait réuni à la fois dans ses mains le Duché et le Comté de*

---

(1) Joseph Calmette : Les grands ducs de Bourgogne. Albin Michel.

Bourgogne, séparés depuis cinq cents ans. Cette réunion a eu lieu en 1330.

« Eudes IV fut surtout Duc de Bourgogne et prince français. Il réalise déjà le type de Grand Duc de Bourgogne de la maison de Valois.

Le Duché est bien dans sa main. La petite noblesse des vassaux, qui s'est partagé le sol des anciens comtés en deçà de la Saône, lui est étroitement soumise. Et voici qu'entre les autres fiefs qui lui sont venus de son épouse, une Capétienne, Jeanne, fille de Philippe V-le-Long, figure la Franche-Comté, cette comté de Bourgogne qui s'agrège au Duché, bien que demeurant, au titre féodal, de mouvance impériale. Une grande Bourgogne est en voie de reconstitution sous le sceptre du puissant Duc capétien, qui, d'autre part, assiste au changement de dynastie en France et aux premières passes d'armes de la *Guerre de cent ans.* » (1)

Le duc Eudes voulait disposer sans contrainte des terres à lui échues en « La Comté ». La souveraineté temporelle de l'archevêque de Besançon sur Mandeure le gênait dans ses convoitises ambitieuses. Il lui chercha querelle à propos de son droit de monnayage qu'il prétendait lui enlever. Sans se soucier de l'excommunication fulminée contre lui par l'archevêque, il s'attaqua à son Mandeure, tout en continuant à le dépouiller des privilèges attachés au siège métropolitain (1333-1360).

Eudes IV fut réellement le précurseur de la lignée des quatre « Grands Ducs ». Sa suprême ambition tendra à la reconstitution d'une grande Bourgogne. Il en prépare les voies en renversant tous les obstacles qu'il rencontre, sans égard pour les droits de ses adversaires.

A sa mort, son petit fils, Philippe du Rouvres, qui ceint la couronne ducale, entre en possession d'un vaste Etat, comprenant le duché bourguignon, le comté de Bourgogne (La Comté), le comté d'Artois et la Champagne. Mais Philippe succombera déjà le 11 novembre 1361 à une épidémie de peste. Avec lui s'éteint la dynastie des ducs capétiens.

Or, le premier grand duc de la maison de Valois, Philippe le Hardi, va reprendre à son compte la politique de Eudes IV en vue de la réunion de la Comté à son duché de Bourgogne, dont il avait été disjoint artificiellement au traité de Verdun, en 843.

De nouveau, l'archevêque de Besançon allait se trouver sur son chemin. Pour l'en écarter, il n'hésite pas à reprendre l'argument employé par Eudes, soit l'interdiction de battre monnaie. L'archevêque repousse ces injonctions et brave la vindicte de

---

1) Joseph Calmette : Les grands ducs de Bourgogne. Albin Michel.

Philippe. Celui-ci envoie alors des troupes qui dévastent et détruisent le château de Mandeure (1389).

Le château est cependant reconstruit et les archevêques rétablis dans leurs droits de seigneurs de Mandeure (1440).

Mais le bourg de Mandeure n'échappera pas aux dévastations qui éprouvèrent durement tout le comté de Montbéliard durant les guerres de Charles le Téméraire.

On sait que ce dernier convoitait ce comté, enclavé dans ses Etats et séparant l'Alsace de ses terres bourguignonnes. En 1474, il s'était emparé par surprise du comte Henri de Montbéliard et l'avait enfermé à Luxembourg. Indignés, la ville et le comté entrent dans l'alliance des Suisses, de l'évêché de Bâle et des villes impériales d'Alsace contre Charles de Bourgogne. Une garnison de troupes confédérées est placée à Montbéliard, pour la protection du Pays pendant toute la durée de la guerre.

Néanmoins les campagnes furent ravagées et de nombreuses localités livrées aux flammes, d'une part par les Suisses, d'autre part, par le sire de Neuchâtel qui avait pris le parti du Téméraire. Le château fort de Mandeure, lui-même fut pris par les Suisses en garnison à Montbéliard (décembre 1474).

En cette même année la Ligue formée contre le Téméraire réunissait à Porrentruy d'importants contingents qui s'en furent mettre le siège devant Héricourt. Les troupes bourguignonnes y subirent une grave défaite ; la ville fut prise et occupée.

Pour essayer de parer à toutes les calamités qui fondaient sur la région, Mandeure tenta de proclamer sa neutralité dans le conflit. Mais le gouverneur de Montbéliard somma la ville d'y renoncer et lui imposa une lourde amende.

Repliée sur elle-même, la bourgade se confie à son seigneur, l'archevêque et à son gouverneur pour le comte de Montbéliard, Jean Le Montagnon de Bavans. Ce dernier était le successeur des nobles de Mandeure, dont nous avons signalé la maison, établie en ce lieu depuis le XIIe siècle. Mandeure, franc-alleu des comtes, fut divisé ultérieurement en cinq fiefs. Successivement, on les investis aux nobles de ce nom, aux sires de Grandvillars, aux comtes de Valengin, aux de Grammont, aux Montagnons, etc. Quelques-uns de ces seigneurs féodaux se lient par mariages à des nobles du Porrentruy : gentilhommes de Beurnevésin, de Cœuve, de Raucourt, de Roche d'Or, etc.

Au cours de cette période d'environ trois siècles c'est un enchevêtrement quasi inextricable de liaisons de droits de suzeraineté, de vasselage ou d'obligations de vassalité qui se sont établies entre les régions montbéliardaise et ajoulotte et qui relèvent de l'Officialité de Besançon. On en trouve l'écho retentissant dans les innombrables actes et les interminables procès dont font mention les archives du Doubs, de l'ancien évêché et

des localités englobées dans ces transactions, manifestations inhérentes au régime féodal.

Durant toute cette période, Mandeure est en étroite relation avec les pays circonvoisins, car c'est souvent par les officiers de l'archevêque de Besançon, en résidence dans sa seigneurie, que sont remplies les formalités imposées pour les actes publics. C'est ainsi que nous voyons vers 1348, Jean de Mandeure, « notaire publique de l'autorité de l'empire romain et juré de la cour de Besançon », signer un grand nombre d'actes dans le pays de Porrentruy.

D'ailleurs les droits de haute justice et de souveraine juridiction exercés par le siège archiépiscopal de Besançon s'affirmaient assez bienveillants pour ses sujets mandeuréens et autres, pour que les communautés de l'Evêché de Bâle désirassent bénéficier d'un traitement analogue.

Or, depuis un temps immémorial, les habitants de Mandeure avaient leurs franchises et libertés, consistant dans la pleine et entière jouissance de tous les biens communaux — propriété des archevêques — ainsi que dans la possession effective de la juridiction sur tous ces biens et de leur administration.

Il semble bien à étudier les anciennes franchises du pays d'Ajoie, qu'elles ont été, sinon copiées, du moins inspirées de celles dont jouissaient les communautés de Mandeure et autres lieux voisins.

En confirmation de ces franchises et libertés, l'archevêque Antoine de Vergy donna, en 1518, une charte de franchise, qui renferme les principes qui se retrouvent dans les *Anciens Statuts du Pays d'Ajoie,* établis par le Prince-évêque Melchior de Lichtenfels, le 27 mars 1561.

On sait que la révolte de 1740, conduite par les *Commis d'Ajoie,* contre le gouvernement des Princes-Evêques, éclata lors de la promulgation des « Ordonnances » de ces princes, retirant à leurs sujets les prérogatives dont ils jouissaient sous l'empire des « Anciens Statuts ».

Nous avons déjà dit que la Réforme, embrassée par la grande majorité des sujets des comtes de Montbéliard de la maison de Wurtemberg, avait relâché les liens qui unissaient Mandeure au pays de Porrentruy. Cependant, l'antique Epomanduodurum, restée catholique, n'entretenait pas moins de bonnes relations de voisinage avec les localités de la Haute-Ajoie, orientées depuis l'introduction du christianisme vers ce centre de rayonnement religieux.

D'autre part des échanges d'apprentis, d'artisans, des alliances matrimoniales toujours fréquents continuèrent à créer une ambiance de famille entre ces zones limitrophes.

De sorte qu'à la Révolution française, nous constatons, sans trop d'étonnement, des réactions analogues de part et d'autre de la frontière.

Dans nos villages, à la veillée, les anciens racontaient les actes mémorables des Mandeuréens, proclamant le 15 avril 1792 la constitution de la *République épomandoréenne* qui se substituait au dernier archevêque de Besançon, seigneur souverain de Mandeure, pour conserver à cet Etat lilliputien de 340 âmes et dont la force armée comptait 87 hommes, les prérogatives du libre exercice de leurs droits civils, politiques et la libre pratique du culte catholique romain.

Le commissaire institué de cette République, l'avocat Petitcolas, résidant à Courtemaîche, puis à Damphreux sous le nom de Pury, un diplomate-né, d'une extrême habileté, fut le conseiller intime du pays libre de Mandeure qui avait inscrit modestement sur son blason « *Aquila non capit muscas* ». Grâce à l'habileté de Pury, en effet, bien des aigles rapaces qui allaient se précipiter sur la pauvre mouche de Mandeure, en furent promptement écartés.

Et, de son propre vouloir, la République de Mandeure fut réunie à la France, le 24 octobre 1793, après une glorieuse existence de presque une année et demie. Quel gouvernement en France, au cours de ces années terribles, en aurait pu aligner autant ?

On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre la République de Mandeure et la *République de la Rauracie,* créée à Boncourt le 24 mai 1792, par le fameux Rengguer de la Lime et dont l'avènement fut proclamé pompeusement au château de Porrentruy, le 27 novembre 1792, sous la dénomination de « République libre et indépendante de la Rauracie ».

Sa durée éphémère ne l'empêcha pas d'offrir le spectacle d'une série ininterrompue d'agitations, de tumultes, de scandales inouis.

Aussi s'effondra-t-elle lamentablement, le 7 mars 1793, par l'incorporation de tout notre pays à la France, dont il allait constituer le département du Mont-Terrible.

Réunies à la République française une et indivisible, les deux républiques de la Rauracie et de Mandeure vont être, sous l'empire, incorporées toutes deux dans le département du Mont-Terrible, puis dans celui du Haut-Rhin.

Mais en 1815, leurs voies se séparent. Mandeure reste française ; elle sera rattachée plus tard au département du Doubs ; l'Ajoie et avec elle, toute l'ancienne principauté épiscopale de Bâle sera réunie au canton de Berne et deviendra suisse.

Considérations finales et conclusion

Cette étude n'est qu'une rapide vision d'ensemble des rapports, au cours des âges, de l'antique *oppidum* celtique *Epomanduodurum,* l'actuelle bourgade de *Mandeure,* avec notre pays jurassien, plus particulièrement avec l'Ajoie.

Traité avec l'ampleur requise, le sujet aboutirait à la synthèse des destinées politiques, ethnologiques et culturelles des deux régions limitrophes, envisagées dans notre travail.

Nonobstant le champ restreint de nos investigations historiques et le développement très limité de certaines questions, il nous paraît cependant que les faits invoqués par nous peuvent être considérés comme assez solidement établis pour justifier les quelques réflexions et considérations qu'ils nous suggèrent.

En premier lieu relevons que l'étude des peuplements de deux régions contigües est facilitée par la simultanéité et la concordance des phénomènes de tout ordre qui s'y manifestent et y laissent des traces. Dans les découvertes qu'on y fait, soit au cours de fouilles, soit par des recherches dans les domaines du folklore, de la linguistique, des traditions et de l'histoire, on suit assez bien l'évolution d'un même rameau ethnique.

C'est là, précisément, ce que nous avons reconnu et rapporté dans notre exposé concernant Epomanduodurum, et la portion du Jura peuplée par les Séquanes, soumise ensuite aux Romains, occupée ultérieurement par les Burgondes, les Alamans ou Alémanes, dominée même, un temps, par des ducs Francs, avant d'entrer dans l'ère troublée et dont l'histoire est fort obscure des derniers Carolingiens, des rois de Bourgogne transjurane, des premiers empereurs de Nation germanique et, finalement, de la Féodalité.

Si, au cours d'une quinzaine de siècles ces régions sont exposées aux fluctuations causées par les invasions et par les rivalités de races des conquérants successifs, ces agitations, ces bouleversements s'apaisent peu à peu et les nouveaux venus, confondus avec les anciens occupants, s'assimilent à eux plus ou moins rapidement.

C'est ainsi que se sont unis Séquanes et Rauraques à l'époque des grandes incursions germaniques, pour constituer une sorte d'entité raciale, résultant de leur commune origine celtique.

Nous connaissons d'ailleurs fort imparfaitement les étapes de cette union, qui ne s'est réalisée qu'à la longue. Nous savons par contre que le pays qu'elle occupait s'appela la *Rauracie,* nom qui a prévalu pour désigner tout le Jura bernois. La prépondérance de cette dénomination de notre pays doit être attribuée, sans doute, à l'influence sans cesse croissante de l'évêché de Raurica, puis de Basilea qui étend son domaine temporel progressivement sur la majeure partie de nos terres jurassiennes. Dénomination qui paraît historiquement injustifiable, mais que la tradition a cependant consacrée.

Faut-il apporter un correctif à cela ? M. le Dr Henri Joliat suggère, non sans une pointe d'humour, le terme de « *Jurassie* », qui, effectivement, désignerait le pays habité par les Jurassiens.

Mais, en cette matière, est-il bien indiqué de « rationaliser »? Que ferait-on alors de la plupart des noms de pays, de provinces, de régions, etc ? Comment en irait-il de l'appellation d'*Helvétie* encore usagée pour désigner la Suisse, la Confédération suisse ? Les exemples du même genre se pressent sous notre plume..., mais passons !

La pénétration dans les arcanes de nos origines sociales, dans le dédale des phases de l'évolution culturelle du peuple que nous formons exige des prospections toujours plus étendues, des recherches plus approfondies. Elles conduiront ainsi à des découvertes solidement documentées par les témoignages irrécusables recueillis dans de telles explorations.

A défaut de textes écrits, auxquels on puisse accorder confiance, vu leur teneur ambiguë, ou d'interprétation difficile, les trouvailles faites ainsi procureront ces éléments de certitude scientifique permettant de fixer les traits saillants d'un peuple ou d'une civilisation.

Or, il saute aux yeux que de pareilles campagnes de fouilles exigent une préparation, une organisation minutieuses. Elles requièrent de leurs initiateurs de l'enthousiasme, du dévouement, de la persévérance.

Elles doivent se dérouler selon un plan établi, d'après des procédés éprouvés. Enchaînant aux campagnes antérieurement entreprises, elles en utiliseront les résultats tout en les soumettant à un contrôle éclairé, serré.

En outre, elles jetteront les bases solides pour l'interprétation des faits constatés, sous leurs différents aspects, bases qui font actuellement défaut, mettant ainsi fin à un état de choses dont profitait la fantaisie pour se donner libre cours, souvent d'ailleurs avec les meilleures intentions.

Voilà précisément l'esprit dans lequel fut conçue et est conduite la campagne de fouilles à Mandeure et dans les parages avoisinants.

Sondages exploratifs d'abord, dans le périmètre du théâtre, suivis de prospections à la périphérie de celui-ci. Puis déblaiement du théâtre et des vestiges de constructions gauloises et romaines à proximité immédiate. Ce sont là les premiers objets de l'œuvre entreprise, dont le but est de ranimer le foyer de l'antique Epomanduodurum et de faire révéler ses secrets à la cité gallo-romaine qui engloba l'oppidum primitif.

Il ne peut être question pour le moment d'anticiper sur les résultats de ces investigations qui se déroulent selon un plan bien dressé et systématiquement observé.

Aboutiront-elles à des découvertes témoignant éloquemment de l'importance de cette ville et qui mettront bien en relief la beauté de ses édifices, la splendeur de ses villas et de ses demeures patriciennes, l'ampleur de ses halles, de ses marchés, de ses installations portuaires, bref, à des découvertes archéologiques qui montreront le vrai visage de cette importante place édifiée par les Romains et permettront d'en opérer une fidèle reconstitution ?

Du même coup, nous recueillerons alors les éléments indispensables pour fixer le degré de culture atteint par les populations des régions voisines, qui s'approprient peu à peu les avantages de la civilisation romaine. Celle-ci, nous le savons, exercera sur eux une influence considérable qui, après éliminations de certaines matières inassimilables, ira en s'amplifiant au cours des siècles tout en s'adaptant aux conditions d'existence et au caractère des anciens Celto-Gaulois. Leur contact avec d'autres peuples — les Burgondes surtout — avec d'autres ambiances religieuses — le christianisme essentiellement — viendront compléter cette formation culturelle de nos ancêtres.

Et, par cette expression de civilisation, de culture, nous n'entendons pas seulement l'éducation de l'esprit et de l'âme, mais plutôt la connaissance intime et pénétrante des choses, tirée de l'observation des phénomènes naturels, de la pratique d'un métier ou d'une profession.

Chez nous, les paysans constituaient la grande majorité de la population, mais les charpentiers, les charrons, les forgerons, les fondeurs, les potiers, les tisserands formaient avec eux une société très active, très industrieuse, donc très progressiste, qui accepta volontiers la culture des vainqueurs reconnue comme supérieure à la leur propre.

*

Nous voici arrivés au terme de la première partie de notre étude. Les fouilles de Mandeure, corroborées par celles qui, sans doute, se feront chez nous, nous familiariserons avec la vie urbaine et avec celle de nos campagnes à l'époque romaine.

Soyons persuadés que les investigations qui vont s'opérer parmi les vestiges et les témoins d'une civilisation aussi imposante par toutes ses manifestations, apporteront la justification pleine et entière de nos droits à revendiquer pour notre petit pays de transition et de confins le titre de *Terre romande*, et pour nous, la qualité de fils authentiques de cette *Romandie*, fleuron de notre plus grande Patrie.

Bibliographie sommaire

J. Trouillat :	Monuments de l'ancien Evêché de Bâle.
A. Quiquerez :	Le Mont-Terrible, avec Notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois.
id.	Topographie du Jura oriental, etc. Epoque celtique et romaine.
F. Chèvre :	Histoire de St-Ursanne.
Schœpflin: trad. Ravenez	Alsatia illustrata.
Grandidier :	Histoire de l'Eglise de Strasbourg.
E. Clerc :	La Franche-Comté à l'époque Romaine.
id.	Essai sur l'histoire de la Franche-Comté.
Cl. Duvernois :	Notice sur le Pays de Montbéliard, antérieurement à ses premiers comtes.
Abbé Bouchey :	Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure (Epomanduodurum).
Roget de Belloguet :	Gossaire gaulois.
J. Déchelette :	Archéologie Préhistorique.
Schweiz. Ver. zur Erhaltung der Burgen u. Ruinen (Burgenverein) :	Die Burgen und Schlösser der Schweiz. Kanton Bern ; Lief. VII & VIII : Jura u. Seeland.
G. Dottin :	Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.
Salomon Reinach :	Catalogue illustré du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain.
Camille Jullian :	Histoire de la Gaule ; tome I à VIII.
Ferdinand Lot :	La Gaule.
En outre :	Les études publiées récemment par MM. Dr A. Rais, Dr H. Joliat, Dr F.-Ed. Koby, Alban Gerster, Marius Fallet dans les « Actes de la Société jurassienne d'émulation », le « Bulletin de l'ADIJ», « La Revue Jurassienne », etc.